

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Bureau

Présidence : M. Armando Couto
Vice-présidence : Mme Caroline Monod
Secrétaire : M. Christian Haas
Membres : M. Alain Fischer, Mme Nancy Ruerat

Sont présents :

M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, M. Giuseppe Di Salvo, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Yannick Hanifi, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

Mme Nathalie Adam

Assistent à la séance : Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2022
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
 - a) Demande spéciale commande de véhicule

NOUVEAUX OBJETS

- b) Projets de délibération du Conseil administratif

299-22.06
Entrée en matière

Modification du Statut du personnel de l'administration
municipale de la Ville de Lancy du 12 décembre 2013
(ajout d'une disposition transitoire)

p. 965

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

c) Motions – Résolutions

Motion du groupe des Verts « Pour une commune exemplaire dans le bilan carbone de ses constructions » (M069-2022)

p. 969

RAPPORTS DE COMMISSION

d) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | | | |
|----|---|---|----------------------|
| a) | 297-22.05
Arrêté
Fr. 330'000.-- | Aménagement du chemin des Rambossons – Crédit d'étude – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 2 juin 2022 (M. Christian HAAS), et rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2022 (M. Thierry DEROBERT) | <u>p. 973</u> |
| b) | 289A-22.04
Arrêté
Fr. 1'000'000.-- | Programme de transition énergétique dans l'habitat lancé – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séances des 3 mai et 7 juin 2022 (Mme Monica DE VECCHI) | <u>p. 975</u> |
| c) | Vote | Examen et approbation des comptes 2021 de l'Association des EMS de Lancy – Rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2022 (M. Thierry DEROBERT) | <u>p. 977</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATION)

11) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 12 mai 2022, rapporteure Mme Kristine BEUN

- | | | |
|----|--|----------------------|
| a) | MZ Fraisières : point de situation sur le processus et la concertation | <u>p. 978</u> |
|----|--|----------------------|

RAPPORTS DE COMMISSION

8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | | | |
|----|-------------|---|----------------------|
| d) | Vote | Projet d'abrogation du plan localisé de quartier n°28471, situé entre le chemin des Fraisières et le chemin des Voirets sur les parcelles 1106, 3845, 3848, 3457 et 3859 et avant-projet de loi abrogeant la loi n°28539 du 8 octobre 1993 et modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207 (R061-2022) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 16 juin 2022 (Mme Caroline MONOD) | <u>p. 978</u> |
| e) | Vote | Stratégie de remplacement des véhicules de la Police municipale- Rapport de la Commission de l'environnement et développement durable, séance du 7 juin 2022 (Mme Monica DE VECCHI) | <u>p. 979</u> |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022**RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**

- e) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 10 mai 2022, rapporteure Mme Kristine BEUN
- a) Lancy en été : concept et programme **p. 984**
 - b) Ateliers d'artistes : projet Surville **p. 985**
 - c) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
- f) Commission des sports, séance du 11 mai 2022, rapporteure Mme Priscille DIA
- a) Audition du Lancy Natation **p. 986**
 - b) Streetpark de la Praille – point de situation **p. 987**
 - c) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
- g) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 12 mai 2022, rapporteure Mme Kristine BEUN
- b) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
- h) Commission de l'administration, séance du 16 mai 2022, rapporteure Mme Emilie FERNANDEZ
Divers
- i) Commission de l'administration, séance du 23 mai 2022, rapporteure Mme Emilie FERNANDEZ
Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
- j) Commission de la sécurité, séance du 25 mai 2022, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- a) Visite des points de vigilance à Lancy **p. 989**
 - b) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
- k) Commission de l'environnement et du développement durable, séances des 3 mai et 7 juin 2022, rapporteure Mme Monica DE VECCHI
- a) Election du-de la vice-Président-e
 - b) Présentation du projet d'extension du parc Navazza **p. 990**
 - c) Présentation du Fonds biodiversité **p. 992**
 - d) Divers
- l) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 16 juin 2022 (Mme Caroline MONOD)
Divers

POINTS FINAUX

- m) Propositions individuelles et questions **p.**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

M. Couto : bonsoir, j'ouvre la séance du 23 juin 2022. Je vous remercie tous d'insérer votre carte de vote dans le lecteur devant vous et de mettre vos portables sur silencieux.

Je souhaite la bienvenue à Mme la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs de l'administration, Mesdames et Messieurs de la presse, Mesdames et Messieurs du public et ma fille en particulier, si vous me le permettez.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence en mémoire de M. Josef Vogel, père de M. Vogel, qui est décédé récemment.

L'assemblée se lève et observe 1 minute de silence.

M. Vogel : j'aimerais vous remercier pour ce petit moment. Je pense que la plupart d'entre vous ne le connaissait pas mon papa, mais lui il avait eu le plaisir de vous voir pendant nos séances du Conseil municipal à la salle du Petit-Lancy lorsque c'était retransmis sur Internet. Donc il vous connaissait tous un petit peu. Merci pour le moment de silence, je pense qu'il aurait aussi aimé un moment de bruit.

L'assemblée applaudit.

M. Couto : avant de passer à l'ordre du jour, j'excuse l'absence de Mme Adam et je démarre ma première présidence par un petit discours comme il est de coutume.

Tout d'abord, je veux remercier mon prédécesseur, Matthieu, pour le bon travail qu'il a accompli en tant que président de ce Conseil municipal et pour avoir toujours bien orienté le déroulement des débats.

Je tiens à vous faire part de ma fierté d'avoir eu l'honneur d'être désigné président de ce Conseil, et je vous remercie pour le soutien que vous toutes et tous avez apporté à mon élection.

Le jeune Portugais que j'étais, dont l'objectif était de quitter son pays pour acquérir de l'expérience de vie, s'est retrouvé par hasard en Suisse alémanique en janvier 1989, à Meiringen, canton de Berne, en tant que saisonnier.

Là-bas, j'y ai appris quelques mots de "schweizerdeutsch" qui me sont encore utiles actuellement. Après une escale de 4 ans à Lausanne, je suis arrivé dans le canton de Genève en 1995. C'est en mai 1999 que j'ai découvert Lancy, et son hospitalité, qui m'a donné le lieu d'origine Suisse lors de ma naturalisation.

Plus tard en 2010, je me suis engagé en politique, au MCG, au sein duquel j'ai toujours évolué. Cette activité a permis mon élection au Conseil municipal de Lancy en 2015.

Voilà ce qui peut être défini comme étant un bon exemple d'intégration !

Je me suis inspiré d'un texte du philosophe Jean-Jacques Rousseau, qui est né à Genève, à la lecture duquel me sont apparues quelques évidences, pour vous faire part de ce qui suit.

Je le cite : "L'humain est naturellement bon. Livrés à nous-mêmes, vivant dans une forêt, nous ne causerions pas beaucoup de problèmes", fin de citation.

Mais nous ne sommes ni dans une forêt, ni livrés à nous-mêmes, nous sommes dans une ville, une très grande ville qui est Lancy avec plus de 34'000 habitants.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

Il disait encore que, dans un environnement pareil, nous pouvons devenir obsédés pour dominer, ou imposer des choses aux autres de manière "forcée" et sans trop s'inquiéter de leurs opinions. Et souvent, les majorités ont cette fâcheuse tendance.

En tant que nouveau président du Conseil municipal, ce message, comme tous les autres, doit être entendu !

Comme lui, je suis optimiste quant à la recherche de faire au mieux. Ainsi, j'estime que ce Conseil doit fonctionner d'une façon harmonieuse afin que les décisions prises contribuent au bien commun de tous les habitants de Lancy.

C'est en fait ce que je souhaite et ce que je prétends privilégier dans cet hémicycle.

En réalité, mon fil conducteur comme président sera de conserver l'optimisme pour qu'on puisse travailler ensemble et en harmonie, quel que soit le sujet soumis à discussion.

Ainsi, je suis d'avis que nous devons aborder de manière objective les nouveaux défis à venir, et mener un débat dans lequel les uns et les autres s'écoutent et débattent sérieusement, afin de prendre la meilleure décision à chaque fois pour améliorer la qualité de vie des Lancéennes et des Lancéens.

L'engagement total de chacun est important pour que les décisions à prendre soient les plus constructives et les plus cohérentes.

Vive Lancy, vive le Canton de Genève, vive la Suisse !

L'assemblée applaudit.

POINTS INITIAUX

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Bonfanti : le Conseil administratif vous propose une modification à l'ordre du jour. Au point 5) Proposition du Conseil administratif, celui-ci demande l'ajout d'un point 5a) Demande spéciale commande de véhicule. Cela concerne une demande spéciale sur le budget de fonctionnement 2023. Cette demande a été traitée lors de la Commission de l'environnement et du développement durable le 7 juin dernier. Elle a été préavisée positivement par les membres de cette commission. Il s'agit pour le Conseil municipal d'accepter que cette demande émanant du Conseil administratif soit traitée au point 8e) de l'ordre du jour.

M. Couto : si j'ai bien compris on ajoute un point 5a) à l'ordre du jour.

Mme De Vecchi : il faudrait ajouter au point 8b) et au point 15c) que le rapport concerne aussi la Commission du 3 mai 2022. Nous avons convenu de rapporter les deux Commissions en une seule fois vu qu'il s'agissait des mêmes sujets.

Mme Monod : j'ai une demande concernant le point 8d) qui porte sur le projet d'abrogation du plan localisé de quartier, que nous avons traité lors de la Commission de l'aménagement du territoire du 12 mai. On le retrouve en point d'information au point 11a) et donc je souhaiterais,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

si cela convient à tout le monde, que soit fait lecture du point 11a) avant le rapport au point 8d) qui finalement fait uniquement mention du vote qui a eu lieu lors du 16 juin.

M. Di Salvo : je voulais juste dire qu'il y a un problème technique avec le WIFI.

M. Couto : oui en effet, il faudrait voir car ce n'est pas la première fois que, quand on vient dans cette salle, cela rame un peu.

Nous allons passer maintenant au vote de l'ordre du jour : on va ajouter un point 5a) demande spéciale commande de véhicule, qui sera traité ensuite au point 8e). Mme De Vecchi fera son rapport pour le 3 mai et le 7 juin, et je ferai lire le rapport de Mme Beun avant le point 8d), qui est mentionné au point 11a) de l'ordre du jour - MZ Fraisiers : point de situation sur le processus de la concertation.

L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2022

M. Couto : si personne n'a de remarque, je passe au vote.

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Couto : nous avons reçu une lettre de la part de l'Association solidarité Egypte demandant une aide humanitaire ; celle-ci a été transmise au Conseil administratif qui la traitera.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Moyard : le Conseil administratif souhaite vous rappeler ce qui vous attend la semaine prochaine, et espérer votre présence les trois soirs, mercredi, jeudi et vendredi prochains, à savoir la réception des enseignantes et des enseignants de notre commune le mercredi soir, ainsi que les deux fêtes des écoles, pour le Petit-Lancy le jeudi, pour le Grand-Lancy le vendredi. Ce sont des moments extrêmement importants pour notre commune, d'autant plus que cela n'a pas eu lieu sous cette forme les deux dernières années, et nous espérons vivement vous retrouver toutes et tous à ces différents événements.

Mme Gachet : une information concernant le fonctionnement du poste de police cantonale qui se trouve aux Esserts. Il sera fermé deux jours par semaine durant les mois de juillet et d'août en raison des effectifs et il y a une répartition de l'ensemble des effectifs sur tout le canton. Pour pallier la fermeture le mardi et le jeudi, ils vont nous mettre à disposition un camion mobile et on a la chance de pouvoir bénéficier de cette prestation qui est totalement offerte. Nous avons délimité deux zones sur lesquelles viendra se poster ce fourgon mobile, dans lequel les gens et les communiers pourront aller faire des dépôts de plainte par exemple. Ce sera à la place des Ormeaux et sur la place du Marché à Pont-Rouge.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

M. Bonfanti : le Conseil administratif souhaite informer le Conseil municipal que le projet de Genève Montagne, tel que discuté depuis quelques années maintenant, n'est pas viable pour des questions légales et techniques liées notamment au règlement du plan localisé de quartier de Surville. Une réflexion sur le devenir de l'affectation de la parcelle est en cours au niveau du Conseil administratif et des services techniques. Les résultats vous seront présentés à l'automne prochain.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite OE068 déposée par M. Christian Haas

MANIFESTE POUR LA NATURE ET LE PAYSAGE A GENEVE

« Le Conseil administratif de la Ville de Lancy, dans le cas d'espèce M. Bonfanti, a-t-il bien connaissance de ce manifeste et a-t-il répondu à la requête pour faire un bilan ? »

La Ville de Lancy est bien au courant de ce manifeste qui est une vulgarisation des objectifs liés à la Stratégie Biodiversité du Canton de Genève. Néanmoins, nous n'avons pas été interpellés par ce regroupement d'associations pour présenter un bilan.

« Si oui, nous souhaitons que le Conseil municipal de la Ville de Lancy puisse être informé sur la réponse formulée ainsi que sur les mesures prises à ce jour ».

Comme évoqué précédemment, nous n'avons pas été pour l'heure interpellés pour fournir un bilan. Néanmoins, nous profitons de l'opportunité pour vous communiquer un état de situation pour la Ville de Lancy.

Il est à relever que la Ville de Lancy travaille activement sur le développement de la biodiversité sur son territoire et a déjà structuré sa stratégie communale en adéquation avec la Stratégie Biodiversité cantonale.

En effet et dès 2015, dans le cadre de son document directeur sur la stratégie pour le développement durable de la Ville de Lancy, action 6 « nature et paysage », nous retrouvons déjà les enjeux suivants :

- *Offrir à la population des espaces verts de qualité et respectant leur fonction d'accueil et leur qualité biologique ;*
- *Maintenir et consolider les qualités naturelles des espaces verts par une gestion appropriée de chaque espace notamment en supprimant l'utilisation de pesticides dans les parcs ;*
- *Organiser et mettre en œuvre un réseau écologique urbain visant à maintenir durablement les fonctions naturelles de ces espaces ;*
- *Intégrer les enjeux environnementaux dans les projets communaux en amont de leur réalisation, afin de maintenir voire augmenter la biodiversité ;*
- *Sensibiliser les Lancéennes et Lancéens à la nature de proximité, entre autres, en les accompagnant dans la réalisation de projets de quartiers ou scolaires.*

En sus de cette stratégie et dans le cadre du programme de législature 2020-2025, des mesures concrètes ont été formalisées, telles que :

- *Favoriser la biodiversité et décroïsonner les espaces en les reliant ;*
- *Mettre en valeur et renaturaliser l'Aire et la Drize par le biais de travaux ;*
- *Protéger l'intégrité des cours d'eaux de la commune et favorisant la limitation des produits phytosanitaires en amont.*

Enfin, le plan directeur communal en révision initie, entre autres, dix priorités de travail dont la cinquième consiste au renforcement de la biodiversité et la protection de l'environnement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

En complément et afin de pouvoir suivre les mesures et objectifs communaux en faveur de la biodiversité, tout en vous permettant de faire un état de situation des actions en relation avec les mesures prioritaires nommées dans le « Manifeste pour la nature et le paysage de Genève », nous nous permettons de vous donner un état des lieux par mesures.

Mesure 1 : Rendre contraignante l'infrastructure écologique dans les planifications territoriales

Le plan directeur communal initiera cette contrainte tout en précisant que la Ville de Lancy utilise d'ores et déjà les cartes mentionnant les qualités de milieux et les fonctions écologiques dans les démarches de planification et dans l'élaboration des préavis en demande en autorisation de construire.

Mesure 2 : Garantir de l'eau en suffisance et de qualité

La Ville de Lancy vise à limiter ses consommations d'eau dans le cadre de la gestion des espaces verts et de la consommation liée aux bâtiments administratifs.

Dans ces derniers, la Ville a installé des robinets à boutons presseurs et des douches temporisées dans les salles de sport, ainsi qu'un système d'économie d'eau pour les WC. Pour les piscines scolaires, il est à relever que les exigences du Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires concernant les normes des piscines ont augmenté ces dernières années avec l'analyse des « chlorates », ce qui oblige à augmenter considérablement le renouvellement d'eau. En chiffres absolus, la consommation d'eau est restée stable entre 2015 et 2019 malgré l'augmentation du nombre de bâtiments.

Pour l'entretien des espaces verts, la Ville a initié plusieurs mesures lui permettant de réduire drastiquement la consommation d'eau : verdissement du cimetière, gestion différenciée des espaces verts, certains parcs ne sont pas arrosés en été.

Pour ce qui concerne ses projets, la Ville de Lancy initie un maximum de rétention d'eau pour usage d'entretien ou de gestion de la topographie des terrains projetés, initiant de la rétention et de l'infiltration naturelles.

Mesure 3 :

La Ville de Lancy n'étant pas autorité en relation à l'usage des écluses.

Mesure 4 : Renforcer la renaturation des cours d'eau et des rives du lac

La Ville de Lancy a mis en place une gestion permettant d'augmenter les qualités floristiques et écologiques des sites, dont le long de l'Aire, le Voiret, le Petit Voiret ainsi que le nant Manant font partis. Il est à relever que des projets de renaturation du Voiret et de Petit Voiret sont planifiés dans le budget d'investissements 2023.

Mesure 5 : Développer un réseau de zones humides

Indépendamment que la configuration de notre territoire n'est pas très favorable à l'établissement de tels milieux, la Ville de Lancy a initié d'ores et déjà deux étangs et une noue permettant de développer des milieux humides favorables à une diversité biologique spécifique. En sus, un travail d'étude a débuté sur de nouveaux aménagements, tels que l'établissement d'un petit étang au parc Navazza-Oltramaré (planifié au budget d'investissement 2023) ainsi qu'une extension humide au bas du parc du Gué en couture de l'Aire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

Mesure 6: Mettre en œuvre un plan pollution lumineuse et augmenter la proportion de corridors noirs

Depuis 2020, la Ville de Lancy élabore une stratégie lumière qui a pour but de supprimer ou réduire les émissions inutiles de lumière ; de protéger la biodiversité nocturne, de poursuivre la diminution de la consommation énergétique, tout en maintenant des ambiances sécurisantes pour la population. Dans ce cadre, elle mène notamment une étude sur la « trame noire » à Lancy en collaboration avec le CCO et l'OCAN, en vue de corriger les zones de conflit.

Mesure 7: Soutenir d'avantage les agriculteurs qui s'engagent pour l'environnement

Malgré le fait que notre territoire n'accueille malheureusement plus d'agriculteurs, la Ville de Lancy favorise néanmoins la production agricole de proximité en initiant par exemple des manifestations permettant de sensibiliser nos administrés, à l'image de la fête de l'Abeille et du Terroir ou encore le marché de Pont Rouge. En sus, l'ensemble des cuisines scolaires de notre commune sont approvisionnées (par saison) avec des fruits et légumes Genève Région Terre avenir (GRTA) garantissant de fait une culture respectant l'environnement.

Mesure 8: Œuvrer pour la pérennité de nos forêts

Indépendamment d'être affiliée à l'association des propriétaires forestiers de Genève nous permettant de garantir la bonne conservation et gestion de nos forêts, la Ville de Lancy initie une gestion adaptée de nos forêts urbaines permettant de fait, le maintien et le développement des milieux accessibles pour le public tout en offrant des surfaces à hautes valeurs écologiques.

Mesure 9: Conserver et renouveler le patrimoine arboré en Ville et en campagne

La Ville de Lancy a recensé l'ensemble de sa végétation permettant d'avoir une carte exhaustive et mise à jour annuellement garantissant le suivi du développement d'un patrimoine arboré de qualité et d'avenir. L'ensemble des abattages entrepris pour des raisons sanitaires / sécuritaires ou liés à une construction sont replantés au minimum « un arbre pour un arbre ». Le territoire lancé, en sus de sa gestion du patrimoine arboré équilibrée, a permis d'accueillir des compensations d'arbres sacrifiés à la construction du Léman Express, participant de fait à l'augmentation du taux de canopée, un des enjeux prioritaires de nos villes urbaines.

Enfin et afin d'accompagner les propriétaires privés à la gestion d'arbres marquant le paysage ou à la replantation d'une nouvelle végétation, la Ville de Lancy finalise une convention avec l'État de Genève afin de subventionner de tels travaux sur des biens-fonds privés.

Mesure 10: Prendre en compte la nature et le paysage en amont des projets de construction

Les projets pilotés par la Ville de Lancy appréhendent les dommages sur les milieux touchés grâce à des documents de référence, tels que la carte des milieux sur l'ensemble du territoire communal (domaine public et privé communal) ou encore le guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres. De fait, chacun des projets peut limiter donc son impact ou le compenser dans le cadre de mesures favorisant la biodiversité.

Mesure 11: Restreindre fortement la création de nouvelles infrastructures routières

La Ville de Lancy travaille sur son domaine plutôt à une requalification des infrastructures existantes par l'aménagement de pistes cyclables et de maillages verts paysagers répondant aux enjeux environnementaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

Mesure 12: Valoriser et renforcer les continuités naturelles et paysagères

Le plan directeur communal 2020 (en cours de finalisation) a identifié l'ensemble de ses structures naturelles et de plus, initié des actions et mesures visant à consolider et à augmenter les qualités de celles-ci.

Mesure 13: Assurer l'augmentation à défaut du maintien de population d'espèces

En l'état, la Ville de Lancy travaille principalement sur le suivi des milieux et de la flore protégée et collabore avec l'Etat de Genève sur des projets spécifiques tels que ; le suivi des chiroptères, insectes xylophages et entomofaunes, entre autres afin de préserver et développer des milieux propices aux développements de flore et d'espèces d'intérêts.

Mesure 14: Pour poursuivre et renforcer la protection des milieux naturels

En sus d'un travail cantonal visant à compléter la protection légale de tels milieux, la Ville de Lancy travaille « à son échelle » et uniquement sur une protection in situ des sites.

Mesure 15: Transmettre les objectifs du manifeste auprès des élus de la population

Il est vrai que la Ville de Lancy n'a pas communiqué formellement sur ce manifeste. Néanmoins, nous vulgarisons les objectifs et enjeux auprès de la Commission de l'environnement et du développement durable lors de la présentation de projets et dans le cadre de communications et sensibilisations diverses auprès de la population.

Mesure 16: Responsabiliser les communes du « Grand Genève » face aux enjeux écologiques

En dépit du fait que cette tâche incombe aux services cantonaux, faisant autorité en la matière, les services de la Ville de Lancy travaillent néanmoins en collaboration avec ces derniers afin de sensibiliser nos acteurs voisins, en particulier dans le cadre de la protection de l'Aire et de ses abords.

Mesure 17: Octroyer plus de ressources au DIP dans le but de faire rentrer la nature et le paysage dans les programmes scolaires

La Ville de Lancy, dans le cadre de ses projets portés par l'unité du développement durable, a initié une plateforme spécifique pour le partage avec le corps enseignant permettant, entre autres, de faire connaître et d'offrir des prestations visant à sensibiliser les enfants aux enjeux écologiques. Dans ce cadre, elle finance de nombreuses animations dans les écoles lancéennes en lien avec la biodiversité (AnimaScience) et la nature (visites du potager communal et du rucher pédagogique, animations lombricompostage).

Mesure 18: Emmener les enfants sur le terrain

La Ville de Lancy a mis en place « un préau » naturel unique à Genève à l'image du potager communal du parc Navazza-Oltramare. Cet espace, complètement sécurisé et étudié pour accueillir les plus jeunes enfants, permet de nombreuses visites accompagnées d'animateurs pour la découverte de la biodiversité in situ. Depuis 2018, un sentier didactique entre le parc Navazza-Oltramare et Pont-Rouge est en place pour sensibiliser les promeneurs de manière ludique sur la faune et flore dans le vallon de l'Aire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022**Mesure 19: Renforcer les capacités des professionnels de la petite enfance**

En l'état rien n'a été entrepris, néanmoins, les récentes démarches de municipalisation ainsi que l'organisation et le développement d'un service dédié, ont permis d'initier et de budgéter pour 2023 de nouvelles animations « nature » au bénéfice des plus jeunes.

Mesure 20: Développer les réseaux de mobilité douce qui mettent en relation la nature et l'urbanité

Malgré le fait que le réseau de mobilité et lesdites connexions sont déjà particulièrement présentes à Lancy, les services travaillent actuellement sur :

- *La connexion de la promenade de l'Aire depuis le parc Navazza-Oltramare jusqu'à la Gavotte située sur la commune de Plan-les-Ouates afin de relier cette dernière à l'ensemble de la promenade dernièrement inaugurée située sur les communes de Plan les Ouates, Perly, Confignon et Bernex.*
- *Augmentation de la qualité d'accueil desdits chemins visant à permettre l'accès à l'ensemble des usagers.*

Nous espérons que ces éléments vous convaincront de l'intégration du suivi et du développement des préoccupations mentionnées dans le « Manifeste pour la nature et le paysage de Genève » ; tout en précisant que ces mesures sont réalisées avec les ressources communales (au niveau du personnel et des moyens financiers), qui sont à disposition et, certes, potentiellement limitées face aux enjeux et objectifs visés.

Nous restons bien naturellement à disposition pour pouvoir compléter nos propos dans le cadre d'une commission ad hoc, tout en vous remerciant de l'intérêt que vous portez aux enjeux en faveur de la biodiversité.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**a) Demande spéciale commande de véhicule**

M. Bonfanti : il s'agit d'avoir l'aval du Conseil municipal pour engager des dépenses fermes en 2023, qui seraient donc inscrites au budget 2023 que vous n'avez pas encore voté vu qu'il n'est pas encore réalisé. C'est une proposition qui a été faite lors de la Commission de l'environnement et du développement durable du 7 juin dernier où nous avons demandé une modification de l'ordre du jour dans la mesure où nous étions d'abord sur un élément d'information et c'est suite à des discussions avec le service financier que nous nous sommes rendu compte que si nous voulions bien faire les choses, il fallait passer par un vote de principe. C'est la raison de cette modification de l'ordre du jour aujourd'hui, l'objectif étant d'entrer en matière pour que vous soyez d'accord de pouvoir voter sur cet objet qui sera traité au point 8e).

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole sur ce point, nous allons passer au vote de cette proposition.

Vote accepté par 28 oui, 0 non, 6 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022**NOUVEAUX OBJETS****6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF****Modification du Statut du personnel de l'administration municipale de la Ville de Lancy du 12 décembre 2013 (ajout d'une disposition transitoire) (299-22.06)**
=====

Mme Moyard : j'aimerais vous présenter le contenu de cette délibération vu que le Conseil administratif souhaiterait un vote sur le siège comme je serai en mesure de vous l'expliquer, mais je reprendrai la parole après ce que j'espère être une entrée en matière. Si des membres du Conseil municipal avait besoin d'informations préalablement à l'entrée en matière, merci de l'indiquer, autrement je reprendrai la parole pour expliquer le fond de cette délibération extrêmement importante pour notre administration.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 29 oui, 0 non, 6 abstentions.

M. Couto : le Bureau propose que l'objet soit voté sur le siège.

Mme Moyard : comme je vous le disais, cette délibération revêt une importance tout à fait certaine. Elle est la conséquence logique, nécessaire et indispensable du souhait de votre Conseil de prendre davantage de temps pour l'étude de la refonte du statut et de la refonte de l'échelle des fonctions de l'administration.

Etant donné que les 250 collaboratrices et collaborateurs de la petite enfance vont intégrer notre administration le 1^{er} septembre, il était nécessaire de faire cette modification qui consiste en une disposition transitoire. Cela ne vous engage à rien sur votre avis concernant le statut dans son ensemble, pas plus que sur l'échelle des fonctions. Cette disposition transitoire, avec cet ajout d'un article 94 nouveau qui comporte trois alinéas, a été négociée au mot près avec les représentantes du personnel dans le cadre de nos négociations qui ont duré plus d'une année. En parfaite transparence, nous vous avons donné en annexe de cette délibération et de l'exposé des motifs le protocole d'accords qui a été signé entre le Conseil administratif et les représentantes du personnel, et dans lequel figure mot pour mot cette disposition transitoire.

Pourquoi est-il nécessaire de voter cela sur le siège ? Pour que cette disposition transitoire soit en vigueur au 1^{er} septembre. Vous vous souvenez que, initialement, le Conseil administratif vous avait proposé un calendrier qui permettait d'envisager l'adoption du statut et de l'échelle des fonctions ce jour. Vous avez souhaité, et on le comprend parfaitement, revoir ce calendrier, mais il est nécessaire de faire cette modification au statut afin de permettre d'engager par la Ville de Lancy ces collaboratrices et collaborateurs de la petite enfance sous contrat de droit privé pendant une période transitoire qui va du 1^{er} septembre au moment de l'entrée en vigueur du nouveau statut dont nous espérons que ce sera le 1^{er} janvier, mais que ce sera évidemment à votre Conseil de décider.

Durant cette période transitoire, il fallait permettre au Conseil administratif de conclure ces contrats. Or, le statut, je suis certaine que vous êtes capables de le réciter par cœur aujourd'hui, particulièrement les membres de la Commission de l'administration, prévoit des contrats de droit public, ce qui est bien normal pour une collectivité publique, et prévoit uniquement des contrats de droit privé dans le cas très spécifique de l'engagement d'auxiliaires pour des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

missions irrégulières et temporaires. Or, bien sûr que l'engagement de ces collaboratrices et collaborateurs ne répond pas à cette définition. Il ne s'agit pas d'engager de manière temporaire ces personnes et évidemment pas pour des missions irrégulières. Donc, nous devons faire une modification au statut de manière à pouvoir prévoir, je le redis, de manière tout à fait transitoire, que la Ville de Lancy puisse signer des contrats de droit privé, étant précisé que le régime qui s'appliquera sera celui de la CCT (Convention collective de travail) qui, nous l'avons convenu avec les représentantes du personnel, sera utilisée comme référence, quand bien même la convention a été dénoncée par les partenaires.

En ce qui concerne la municipalisation, nous sommes aujourd'hui dans le timing prévu par le Conseil administratif depuis maintenant des mois : les différentes associations ont été mises en liquidation lors d'assemblées générales qui ont eu lieu au mois de mai. Des liquidateurs ont été nommés, qui sont au sein de l'administration et qui finissent de faire un travail pénible mais nécessaire et les avenants aux différents contrats des collaboratrices et collaborateurs de la petite enfance ont également été envoyés. Tout se passe comme prévu : le protocole d'accords a été signé, les négociations sont terminées et la dernière chose qu'il y a à faire, consécutivement au choix que vous avez fait quant au timing, c'est de pouvoir voter cette modification transitoire du statut.

Je suis évidemment à votre disposition si vous aviez des questions. Nous avons expliqué cela à la Commission de l'administration qui comprenait parfaitement les enjeux, donc j'espère que ce sera également le cas de votre Conseil et bien sûr que le Conseil administratif est à votre disposition pour toute question.

M. Vogel : j'ai une petite question liée à cette demande - c'est plus un aspect technique je crois - vu qu'il s'agit d'une disposition transitoire et que l'enclassement pourrait changer, pourrait-il y avoir un effet rétroactif ? Est-ce que, lorsqu'on a défini la classe définitivement, il pourrait y avoir un effet rétroactif pour ce personnel ?

Mme Rosset : il s'agit ici de voter des mesures transitoires pour le personnel de la petite enfance. Il s'agit d'une solution qui est pragmatique et agile afin que le personnel de la petite enfance puisse jouir d'un contrat de travail légalement valable dès le 1^{er} septembre, parce que la municipalisation a été acceptée majoritairement, mais aussi parce qu'il nous a semblé pertinent et juste de se donner plus de temps pour discuter de la refonte du statut du personnel de l'administration lancéenne. Cette réforme n'est pas juste le fait d'un changement de gouvernance dans le secteur de la petite enfance, comme nous avons pu l'entendre à plusieurs occasions, c'est en réalité une opportunité. Avec la dissolution des associations, nous demandons de prolonger la CCT de manière temporaire, jusqu'à la refonte du statut et à la refonte du système de classification. Et cela, si nous sommes responsables et cohérents de nos actes politiques, le groupe socialiste approuve cette délibération et souligne l'excellent travail de Mme la Maire et du Conseil administratif avec le personnel de la petite enfance qui a permis de trouver une solution gagnant-gagnant et votera cette délibération sur le siège.

M. Dérobert : comme on n'a pas encore voté le renvoi en commission ou la discussion immédiate, je vais m'exprimer juste sur la discussion immédiate, c'est encore le sujet de ce point. Evidemment, on regrette qu'il faille le voter en urgence, mais on comprend tout à fait l'importance de discuter immédiatement de ce sujet pour que cette disposition puisse entrer en vigueur au 1^{er} septembre. Le groupe PLR sera pour la discussion immédiate.

M. Couto : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de la proposition de discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 28 oui, 0 non, 7 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

M. Dérobert : j'ai une question parce que je n'ai pas tout compris. Aujourd'hui les employé-e-s des crèches ont comme patrons les liquidateurs, donc la liquidation et la fermeture des associations ne seront faites qu'après le 1^{er} septembre ?

Mme Moyard : M. Vogel, non il n'y aura pas d'effet rétroactif, c'est ce qui est prévu dans le protocole d'accord. Nous avons souhaité initialement faire tout en un, c'est-à-dire que le moment du 1^{er} septembre soit à la fois le moment de la municipalisation et le moment de la bascule. Vous avez les définitions : la municipalisation, c'est le changement de gouvernance qui, lui, aura bien lieu au 1^{er} septembre, et la bascule, c'est la modification des conditions de travail et l'inclusion dans le nouveau statut et dans la nouvelle échelle des fonctions et ce sera quand vous aurez voté. Donc, il y a un moment x et un moment y et il n'y aura pas d'effet rétroactif.

M. Dérobert, sur le processus exact - j'y ai fait allusion précédemment - au mois de mai il y a eu des assemblées générales qui ont voté respectivement pour chacune des associations la mise en liquidation au sens du code des obligations et la nomination de liquidateurs pour chacune des associations sous le contrôle de la fiduciaire, après avoir fait tous les points statutaires. Donc deux collaborateurs de la Ville de Lancy ont été nommés, chaque fois les mêmes évidemment, liquidateurs de ces différentes associations.

A partir de ce moment-là, sous réserve de quelques jours qu'il a fallu pour la modification des droits de signatures sur les comptes, effectivement l'ensemble du personnel a légalement, juridiquement, comme employeur les deux liquidateurs, pas la Ville de Lancy, les deux liquidateurs ad personam. Ce qui veut dire aussi que c'est une lourde responsabilité pour ces collaborateurs, pendant cette zone transitoire entre mi-mai et fin août.

On vise le 1^{er} septembre pour la dissolution complète. Cela sera peut-être quelques jours après, car ce sera quand ils auront fait toutes les procédures, récupérer les actifs, modifier tous les contrats, récupérer les passifs, etc., chose sur laquelle vous aviez déjà statué avec la délibération concernant la récupération des actifs. Une fois que cela sera terminé, les associations seront dissoutes. Là on est dans la phase de mise en liquidation des associations, ensuite elles seront dissoutes.

D'autre part, les avenants qui ont été transmis au personnel et qui doivent nous être retournés, sont des avenants aux contrats avec changement d'employeur, en passant des associations à la Ville de Lancy. Mais effectivement les représentants des associations, depuis l'assemblée générale, ont changé. Les représentants des associations avant l'assemblée générale, c'étaient les présidences des comités, depuis l'assemblée générale, ce sont les liquidateurs jusqu'à ce que les associations soient entièrement dissoutes. Et au 1^{er} septembre, la Ville de Lancy reprend sous sa propre responsabilité l'ensemble de ces contrats de travail.

J'espère avoir répondu à votre question, vu que votre micro clignote je pense que non et donc je reprendrai la parole pour essayer de répondre à votre question suivante.

M. Dérobert : vous avez totalement répondu à ma question, je vous en remercie. Par contre, on a déjà voté sur la récupération des fonds des associations sans savoir les passifs qu'il pouvait éventuellement y avoir à l'avenir, puisque les liquidateurs sont justement là pour découvrir s'il y a un certain nombre de passifs qui pourrait subsister. Est-ce qu'on aura des surprises ou pas ? Puisqu'on est censé avoir déjà récupéré les sous et laissé juste de quoi payer les derniers salaires.

Je pinaille, je ne vais pas sur le fond du sujet parce que je suis tout à fait d'accord, mais j'aimerais avoir quelques informations.

Mme Moyard : non, on n'a pas encore récupéré les sous. Ils sont en train d'être gentiment récupérés, les comptes vont être fermés, transférés, etc. Aujourd'hui, on ne les a pas récupérés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

Deuxièmement, la délibération, que vous avez déjà acceptée, vous indiquait un montant qui était le même que celui que vous aviez vu préalablement dans le cadre du budget. C'est un montant net. Il n'y a quasiment aucun passif à l'exception de certains petits passifs transitoires. Donc le montant global, je vous le dis de mémoire, il me semble que c'était Fr. 1'124'000.— sur l'ensemble de la récupération de ces actifs. C'est évidemment un montant positif, on ne va pas ensuite récupérer des boîtes noires.

Quant à dire que ce sont des paquets surprises qu'on a repris sans avoir aucune idée de ce qu'il y avait dedans, ce n'est pas tout à fait cela. Bien sûr que la gestion directe par la Ville de Lancy permettra d'être bien plus au clair sur ce qui est fait. Néanmoins, les budgets et les comptes de chacune de ces entités étaient reçus chaque année et connus ; ce n'était pas forcément facile de comprendre absolument tout, mais sur les grands éléments et de voir s'il y avait des passifs, cela va de soi que c'était une information qui était connue. Donc, non, il n'y aura pas de surprises, le travail on l'a déjà fait, cette décision vous l'avez déjà prise et là on est vraiment dans la fin du processus.

M. Clémence : j'avais une interrogation, c'est à quel point on arrivera à faire entrer cela en vigueur dans les temps. En effet, comme vous le savez, pour les délibérations, comme c'est le cas ici, on a un délai référendaire de 40 jours, qui est suspendu entre le 15 juillet et le 15 août. Or, il ne reste pas assez de jours jusqu'au 1^{er} septembre, cela veut dire que normalement on devrait demander la clause d'urgence pour ce vote afin de s'assurer qu'il puisse entrer en vigueur au 1^{er} septembre. Je ne sais pas si mon analyse est juste, en tout cas d'après ce que j'ai pu relire de la Constitution genevoise, l'article 68 à 70, normalement on a besoin de munir ce vote de la clause d'urgence.

Mme Moyard : c'est exact, pour être absolument certain, autrement le délai référendaire échoira un petit peu après le 1^{er} septembre. Donc, si c'est la volonté de votre Conseil, si M. Clémence a fait une demande formelle, je vous laisse, M. le Président, la soumettre au vote.

M. Couto : il y a une proposition pour actionner la clause d'urgence, nous allons voter cette proposition.

La proposition d'ajouter la clause d'urgence est acceptée par 28 oui, 0 non, 8 abstentions.

M. Dérobert : le groupe PLR voudrait prendre position. Vous savez que nous n'étions pas enclins à une municipalisation, mais bien évidemment il faut faire avancer les choses, même si ce n'était pas la solution que nous avions préconisée. Le groupe PLR soutiendra cette délibération et nous espérons que tout ira dans le bon ordre.

M. Couto : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté amendé.

Vu la proposition du Conseil administratif du 29 octobre 2020 relative à la municipalisation de la petite enfance et qui a fait l'objet d'un vote de principe favorable du Conseil municipal ainsi que le vote du budget 2022 qui prend en compte la municipalisation de la petite enfance au 1^{er} septembre de cette année ;

Vu les projets de refontes du système de classification des fonctions et de la grille salariale ainsi que du statut de la Ville de Lancy du 12 décembre 2013, qui font l'objet de deux délibérations séparées actuellement traitées par la Commission de l'administration suite à un vote d'entrée en matière du Conseil municipal le 28 avril 2022 ;

Vu la nécessité de régler la nature du lien contractuel entre le personnel de la petite enfance et le cadre régissant l'activité dudit personnel durant une période transitoire qui débutera au 1^{er} septembre 2022 et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

s'éteindra au moment de l'entrée en vigueur du nouveau statut et du nouveau système de classification susmentionnées ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'adopter les modifications du statut du personnel de l'administration municipale du 12 décembre 2013 en modifiant le titre du chapitre 9 actuel en y ajoutant les termes « (...) et transitoires » ;*
2. *D'adopter un article 94 nouveau relatif au personnel de la petite enfance qui précise à son alinéa 1 que : Le personnel de la petite enfance, dont les rapports de travail sont transférés à la Ville de Lancy au 1^{er} septembre 2022, est engagé par le Conseil administratif par le biais d'un contrat de droit privé. Il en va de même des personnes engagées en remplacement de ce personnel. À son alinéa 2 que : Dès le 1^{er} septembre 2022, les droits et les obligations du personnel de la petite enfance sont réglés conformément au protocole d'accord entre la Ville de Lancy et les organisations représentatives du personnel signé le 18 mai 2022. Et enfin à son alinéa 3 que : Cet article cesse de produire ses effets à l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel de l'Administration municipale de la Ville de Lancy et de la nouvelle grille de classification des fonctions.*
3. *De fixer l'entrée en vigueur de cette modification au 1^{er} septembre 2022 ;*
4. *de munir la présente délibération de la clause d'urgence pour les motifs évoqués ci-dessus.*

L'arrêté 299-22.06 amendé est accepté par 28 oui, 0 non, 7 abstentions.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS

Motion du groupe des Verts « Pour une commune exemplaire dans le bilan carbone de ses constructions (M069-2022) »

=====

Considérant :

- *La souscription de la Suisse aux Accords de Paris sur le climat et son engagement à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990 ;*
- *La décision du Conseil d'Etat du canton de Genève du 4 décembre 2019 de déclarer l'urgence climatique et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, avec un palier de réduction des émissions de gaz à effet de serre à 60% en 2030 ;*
- *L'art. 158 de la Constitution genevoise qui précise que : « L'Etat met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre » ;*
- *Le Plan climat cantonal 2^{ème} génération adopté par le Conseil d'Etat le 14 avril 2021 ;*
- *La Loi modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) (Empreinte carbone des matériaux de construction) (12869), votée par le Grand Conseil le 10 décembre 2021 ;*
- *Le plan d'actions EcomatGE. Valorisation des déchets minéraux dans la construction d'octobre 2021 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

- *L'étude « Bilan carbone et empreinte écologique de la Ville de Lancy » de 2009 ;*
- *La Stratégie pour un développement durable de la Ville de Lancy ;*
- *La fiche climat du futur Plan directeur communal de la Ville de Lancy ;*
- *La motion « Pour un plan climat lancéen » acceptée à l'unanimité du Conseil municipal lors de sa séance du 31 octobre 2019 ;*
- *L'édiction de standards et d'outils pour favoriser une construction saine et durable en Suisse, tels que ceux de l'association eco-bau, ou de recommandations, tels que celles de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) ;*

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

La plupart de nos constructions sont composées de béton. Le secteur de la construction représente aujourd'hui 6% des émissions de gaz à effet de serre totales du canton de Genève¹. C'est évidemment beaucoup moins que les 35% imputables à l'exploitation des bâtiments : ce chiffre est à mettre en relation avec la consommation énergétique considérable du parc de bâtiments du canton. Si l'efficacité énergétique des bâtiments s'est considérablement améliorée depuis une dizaine d'années, il n'en demeure pas moins que l'énergie grise dépensée, soit la somme de l'énergie utilisée sur l'ensemble du cycle de vie des matériaux composant une construction, est en augmentation. La structure porteuse d'un bâtiment, l'isolation et les chapes de béton présentent un bilan carbone très défavorable².

Mais l'acte de construire ne génère pas seulement du CO₂, il suppose aussi l'extraction massive de matières premières, comme des hydrocarbures, des minerais, du sable et de l'eau, qui sont autant de ressources non renouvelables. Or, l'usage de matériaux alternatifs est aujourd'hui possible et il doit être généralisé par des instruments d'incitation. Le bois apparaît comme une solution de plus en plus prisée, notamment pour sa capacité à stocker du CO₂ (on estime qu'1m³ de bois peut stocker 1 tonne de CO₂). Mais d'autres matériaux dits biosourcés, comme la paille ou la terre crue, sont intéressants pour leur faible impact carbone. Dans une perspective d'économie circulaire, le recours à des matériaux recyclés serait encore plus vertueux. Au-delà même de la construction en tant que telle, la réutilisation, la reconversion ou la réaffectation de bâtiments existants, ou même la planification de bâtiments réversibles et ouverts à des usages multiples, peuvent être des moyens d'éviter tout à la fois la consommation de matériaux et le rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Le canton a désormais adapté sa législation en vue de favoriser les constructions moins gourmandes en carbone (un règlement d'application de l'article de loi voté par le Grand Conseil en 2021 est actuellement en cours de préparation). Cependant, une action forte au niveau communal prendrait aussi tout son sens. C'est d'autant plus vrai qu'à Lancy, le Conseil administratif développe une politique foncière active, récemment renforcée par la motion votée par notre Conseil Municipal, ce qui rend possible une action directe auprès des professionnels de la construction, au moins sur les parcelles en mains publiques.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. *Dans tous les appels d'offres publics de construction ou de rénovation sur le territoire communal, introduire des critères sur le choix des matériaux, en privilégiant la réutilisation ou le recyclage, ou ceux à faible émission de gaz à effet de serre.*

¹ Plan climat cantonal 2030 2^{ème} génération, République et canton de Genève, avril 2021.

² Le bois local et la construction font bon ménage, Genève en transition écologique, République et canton de Genève, juin 2021.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

2. *Dans tous les appels d'offres publics, établir un cahier des charges exigeant que les bâtiments soient construits selon les critères de la construction durable, en s'appuyant par exemple sur les outils proposés par l'association Eco-bau ou les recommandations de la KBOB. Lorsque cela est possible, exiger des mandataires et entreprises adjudicatrices de la commune une certification ecoresponsable.*
3. *Exiger des mandataires qu'ils se dotent d'un outil de mesure pour analyser l'ensemble du cycle de vie des matériaux utilisés dans le cadre des constructions dont la commune est maître d'ouvrage, comme l'outil Bilan carbone chantier /<https://maneco.izypeo.net/>.*
4. *Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la construction qui interviennent sur le territoire communal.*
5. *Lors de préavis en autorisation de construire ou de maîtrise d'ouvrage, réfléchir systématiquement, lors de construction ou rénovation, à la mutualisation d'espaces, à la durée de vie du bâtiment construit et à sa possible réaffectation.*

M. Petite : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, comme vous le savez, nous consommons beaucoup de béton pour construire des logements, des bureaux, des écoles, des maisons de quartier, des espaces publics et bien d'autres objets indispensables à nos activités.

Or, on le sait, tout ceci génère beaucoup d'émissions carbone contre lequel nous essayons de lutter, comme vous le savez aussi. On estime d'ailleurs que la construction en tant que telle, le secteur de la construction génère 6% du total des émissions du canton de Genève. C'est peu en regard des plus grands postes d'émissions que sont la mobilité terrestre et aérienne et la consommation énergétique des bâtiments. Mais il n'empêche que des efforts doivent être faits dans tous les secteurs et s'agissant de l'impact de la construction, il y a un fort potentiel d'amélioration. Et on sait aussi que finalement les émissions de gaz à effet de serre ne sont qu'une partie du problème s'agissant de la construction, l'acte de construire impliquant également l'extraction de matières premières qui ne sont pas renouvelables, comme vous le savez, comme le sable ou le gravier, ces ressources n'étant pas illimitées.

Pourtant, même s'il ne s'agit pas de renoncer au béton, qui reste un matériau très important, très intéressant et très utile, il y a des matériaux de substitution qui existent qui sont à portée de main, le bois, la terre, la paille, même le chanvre, non pas à fumer, mais pour construire aussi des bâtiments. Non seulement ces matériaux émettent bien moins de gaz à effet de serre pour leur production que le béton, mais certains ont aussi l'avantage de séquestrer du carbone.

Le recyclage également est une option intéressante, déjà utilisée, on réutilise déjà beaucoup de béton, mais on peut aussi réutiliser des éléments de construction, on parle ici de stratégie de ré-emploi, ou d'économie circulaire lorsqu'on réutilise des matériaux pour des constructions.

Plus encore, plutôt que de songer à toujours construire du neuf, c'est au niveau aussi de la réutilisation de matériaux en tant que tels, de la réaffectation de bâtiments existants qu'il faudrait travailler. C'est donc réfléchir aussi à l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment ou d'une infrastructure qui peut permettre d'accueillir des usages multiples et qui sont changeants avec le temps.

A fin 2021, le Grand Conseil genevois a voté un article de la loi sur les constructions et les installations (LCI) qui est consacré à la nécessité de minimiser l'empreinte carbone de toute construction dans le canton.

La motion que l'on vous propose aujourd'hui se veut complémentaire à cet article de loi cantonale, dont le règlement est en cours d'élaboration. Cette motion estime que la commune

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

de Lancy, qui connaît un fort développement, pourrait être exemplaire aussi en matière de bilan carbone et de constructions durables.

La motion propose en effet, comme vous l'avez lu, d'ajouter des exigences fortes dans les appels d'offres publics et d'introduire des bilans carbone dans les projets de construction et d'infrastructure. Elle propose aussi, ce qui est peut-être un peu plus novateur, de réfléchir, dans les projets qui impliquent la commune, à la mutualisation des espaces, à la réaffectation des bâtiments existants et à l'anticipation d'usage futur des constructions.

Mesdames et Messieurs, notre commune doit aussi contribuer aux efforts de réduction des gaz à effet de serre et à la préservation des ressources de notre planète, comme elle s'y est engagée au travers du plan climat que notre Conseil a voté il y a trois ans maintenant.

C'est pourquoi je vous remercie de réserver un bon accueil à cette motion.

Mme Beun : cette motion entre dans le programme de transition de l'énergie. Le MCG précise qu'il faudra de toute façon préférer et mandater des entreprises locales plutôt que de prendre des entreprises étrangères, ainsi que de surveiller au niveau des entreprises, des mandats et sous-traitants éventuels.

Le MCG propose d'envoyer cette motion en Commission des travaux et de l'environnement.

M. Haas : notre groupe, bien évidemment, est enclin à soutenir cette motion, parce que les constats et les recommandations qui sont faits sont évidemment fondamentaux pour l'avenir pas seulement de Lancy, mais de tout ce qui va se construire.

On va voter sur un renvoi en commission, mais ce que j'aimerais – parce que dans la motion il y a des termes comme favoriser, recommander, etc. et dans les invites il y a des mots comme exiger - et je pense que ce sont peut-être des choses, quand on veut faire passer des projets d'une telle ampleur, qui doivent être plus incitatives que directives pour s'associer les acteurs, éviter de les braquer quand il s'agit d'en faire des partenaires utiles.

M. Dérobert : quand j'ai lu cette motion, j'ai été déçu en bien, comme diraient les Vaudois, surtout que le bois est un matériau que j'apprécie depuis de fort nombreuses années. On a d'ailleurs un bureau d'ingénieurs qui est très novateur sur les constructions en bois, qui est connu à peu près à travers toute la planète et qui a commencé son développement à Genève, sachant que l'on produit à peu près 26'000 m3 par jour de bois, je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela fait, mais c'est énorme sur le sol suisse et qu'on ne le valorise pas assez. C'est évidemment un matériau qui doit trouver un peu plus sa place dans les constructions.

Par contre, en effet, en lisant les demandes faites au Conseil administratif, je pense qu'il faudrait les préciser un peu plus. C'est un bon sujet et je pense que c'est un sujet pour lequel il faut prendre son temps, ce n'est pas une seule séance de commission d'une journée qui doit traiter ce sujet et voter la chose comme cela. Je pense que dans les cinq points, il y a certains points qu'il faudrait modifier un peu en profondeur et éventuellement faire venir un ou deux intervenants qui nous précisent les points noirs, parce qu'il y a des gros points noirs, qui ne sont pas forcément que du ressort des constructions mais aussi des mandataires avant cela et carrément du cahier des charges que l'on donne quand on fait par exemple un concours pour une école.

Donc je suis évidemment pour un renvoi en Commission, en Commission des travaux pour moi parce que c'est celle qui est la plus à même de le faire et on soutiendra et on suivra avec grand plaisir ce projet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

Mme Monod : avant de faire une proposition de renvoi en commission, je voulais juste revenir sur les propos de Mme Beun et rappeler que pour tout ce qui est appels d'offres publics il y a des règles auxquelles la commune de Lancy est soumise également et que malheureusement – on peut le penser – il n'est pas toujours possible de favoriser les entreprises locales lorsqu'on parle d'appels d'offres publics.

Le groupe des Verts demande un renvoi en Commission des travaux.

M. Couto : j'ai deux demandes différentes de renvoi en commission, une de renvoi en Commission des travaux, l'autre en Commission de l'environnement. Je vais d'abord faire voter le renvoi en Commission des travaux et si cela passe, on ne votera pas le renvoi en Commission de l'environnement.

La motion M069-2022 est renvoyée à la Commission des travaux par 24 oui, 3 non, 8 abstentions.

RAPPORTS DE COMMISSION**8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) **Aménagement du chemin des Rambossons – Crédit d'étude (Fr. 330'000.--) (297-22.05) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 2 juin 2022 (M. Christian Haas), et rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2022 (M. Thierry Dérobert)**

=====
M. Haas présente le sujet : Mme Buffello se base sur l'exposé des motifs qui a été présenté au Conseil municipal et renvoyé en commission.

Elle rappelle que le chemin des Rambossons se trouve dans le PDQ des Semailles. Comme ce PDQ le prévoyait, il s'agit de transformer ce chemin en un espace protégé pour les piétons et le cheminement des écoliers en lui « redonnant du vert » !

Le périmètre d'étude concerne tout le chemin, actuellement très dédié aux voitures, mais aussi les connexions entre le domaine public et le domaine privé. Il s'agit donc de faire quelque chose d'emblématique avec la chambre verte et favoriser une traversée très sécurisée du chemin des Semailles.

Mme Buffello précise encore que l'étude vise les phases d'avant-projet et de projet jusqu'à la demande d'autorisation de construire, avec une tranche conditionnelle prévue pour l'appel d'offre. Il s'agira d'études pluridisciplinaires, avec un ingénieur mobilité, un architecte paysagiste, un ingénieur civil, des environnementalistes, des arboristes et des podologues. Il faudra encore mandater un géomètre et un éclairagiste pour suivre la mise en œuvre de la stratégie lumière.

Une précision importante également au niveau du calendrier, car il y a une volonté d'aller vite, pour se coordonner avec les PLQ voisins en phase finale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

Des questions sont ensuite posées par les commissaires concernant notamment le processus de concertation, sur le trafic cycliste et sur les conséquences sur la circulation à l'avenue des Palettes durant les travaux, qui devraient durer 18 mois.

Des précisions sont encore fournies par le Magistrat et Mme Buffello sur l'historique du PDQ, et la volonté de faire des aménagements exemplaires en matière de traitement des sols et sur le fait qu'aucune trémie de parking ne sera construite sur le chemin des Rambossons.

Le crédit d'étude est accepté à l'unanimité de la commission.

M. Dérobert présente le sujet : après une rapide présentation du projet, projet qui a auparavant été présenté à la Commission de l'aménagement du territoire dont vous avez déjà entendu le rapport, la commission s'est penchée sur la partie financière.

Mme Buffello nous présente le plan financier qui contient de nombreux montants d'honoraires conséquents pour former une équipe multidisciplinaire. Cette étude était préalablement prévue en 2023 mais à la suite du développement accéléré du périmètre du plan directeur de quartier des Semailles, il a été décidé de l'avancer à cette année. Il est prévu d'obtenir une participation du FIE mais le montant de cette participation n'est à ce jour pas identifiable. Le crédit d'étude total se monte à Fr. 330'000.--, soit Fr. 80'000.-- pour 2022, Fr. 200'000.-- pour 2023 et le solde pour l'année suivante.

À la question d'un commissaire, notre responsable de l'aménagement du territoire nous indique qu'il n'est pas possible de réaliser une partie de l'étude en interne malgré l'engagement récent d'une ingénieure en mobilité, ceci à cause du nombre de projets qu'elle a déjà à traiter.

À l'unanimité des voix soit 9 personnes, la commission approuve le crédit d'étude de Fr. 330'000.-- pour l'aménagement du chemin des Rambossons.

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu le PDQ n°29889 des Semailles adopté par le Conseil municipal en date du 24 mai 2012, ayant identifié ce périmètre comme un axe à mobilité piétonne ;

Vu la nécessité de requalifier le chemin des Rambossons en un espace public qualitatif et arboré, garantissant les déplacements des mobilités douces ainsi qu'un lieu de détente ;

Vu qu'une partie des coûts de l'étude et de réalisation sera financée par le Fonds intercommunal d'équipement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 2 juin 2022 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 330'000.-- destiné à l'aménagement du chemin des Rambossons ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14010 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 6150.33001 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon, sous la rubrique 6150.33.011.*

L'arrêté 297-22.05 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Programme de transition énergétique dans l'habitat lancéen – Crédit d'investissement (Fr. 1'000'000.--) (289A-22.04) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 7 juin 2022 (Mme Monica De Vecchi)

=====

Mme De Vecchi présente le sujet : ce programme a pour but de soutenir la transition énergétique par le versement de subventions aux propriétaires privés qui se lancent dans des travaux de rénovation de leur bâtiment, en complément et en cohérence avec le programme cantonal GÉnergie.

A savoir que la législation cantonale en matière d'énergie impose de plus en plus de contraintes aux propriétaires : abaissement du seuil de dépense de l'indice de chaleur, remplacement des chaudières à mazout par des systèmes à source renouvelable. Il semble donc pertinent de mettre des mesures de soutien en œuvre en faveur des propriétaires qui devront assumer ces coûts, que ce soit au niveau cantonal ou au niveau communal.

L'idée est de proposer un certain nombre de bonus communaux qui s'ajoutent à la subvention cantonale. Le montant serait adaptable en fonction de celui des subventions cantonales, valeurs qui sont mises à jour une fois par année. Il s'agit aussi de définir les critères d'obtention, qui seront en grande partie en adéquation avec les critères cantonaux. En fonction de la réponse cantonale, la commune pourra donner sa validation pour le bonus communal.

Le programme comprendra aussi, à terme, des mesures pour renforcer les connaissances des propriétaires sur l'optimisation énergétique et les ressources renouvelables et pour les orienter dans leur choix. Néanmoins, à ce stade, l'accent est mis principalement sur cette subvention d'encouragement aux travaux de rénovation.

Les publics cible sont les propriétaires privés de villas, de PPE et de petits immeubles de moins de 500m². Le bonus communal permettra de contribuer à financer le premier diagnostic et d'encourager une rénovation partielle ou globale du bâtiment. A savoir que les subventions communales ne pourront pas dépasser la moitié des coûts globaux du projet.

La communication à l'attention de la population se fera par le biais du Lancéen, sur internet et les réseaux sociaux, ainsi que par courrier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

Le crédit d'investissement sera réparti sur 5 ans. Le nombre de propriétaires qui feront appel à ce fonds est encore inconnu et difficile à prévoir.

La question de l'économie réelle permise par ce crédit d'investissement se pose. Même s'il n'y a pas encore d'étude au niveau de la commune, on peut se baser sur les statistiques cantonales et fédérales (programme bâtiment de la Confédération et programme cantonal GEnergie). Il a été constaté une importante économie au niveau de la consommation d'énergie, mais aussi sur la durée de vie des installations.

Le crédit d'investissement de Fr. 1'000'000.-- est accepté à l'unanimité.

Mme Mühle: le groupe des Vertes et des Verts soutient bien évidemment ce crédit d'investissement de Fr. 1 million pour ce programme de rénovation énergétique de l'habitat lancéen.

En effet, ce programme découle d'une motion rédigée par notre groupe, la motion pour accélérer la transition écologique dans l'habitat lancéen. Cette motion a été acceptée par notre Conseil municipal il y a un an déjà, en juin 2021. Ce fonds va permettre de favoriser la rénovation énergétique de l'habitat lancéen et nous nous réjouissons que Lancy agisse concrètement via ce programme pour accélérer la transition énergétique.

La nécessité d'agir rapidement pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter est désormais très largement reconnue, il est de la responsabilité de Lancy d'agir à son échelle communale pour atteindre son objectif en y consacrant les moyens à la hauteur des enjeux.

Avec ce programme, Lancy fait un pas dans cette direction, bien sûr cette action devra être suivie par beaucoup d'autres. Aujourd'hui, nous saluons la présente initiative et remercions le Conseil administratif, ainsi que l'administration, pour son travail afin d'œuvrer pour que l'exemplarité de Lancy en matière de transition énergétique soit accomplie.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la politique énergétique que la Ville de Lancy souhaite mener sur son territoire ;

Vu ses objectifs visant à réduire d'un tiers l'énergie primaire totale consommée sur le territoire ; diminuer de moitié la partie d'énergie primaire non renouvelable ; réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre ;

Vu la motion M027-2021 votée par le Conseil municipal le 17 juin 2021 ;

Vu la volonté du Conseil administratif de compléter les mesures en cours par un programme de subventions favorisant la rénovation énergétique et le passage aux ressources renouvelables auprès des propriétaires privés ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission de l'environnement et du développement durable, séance du 7 juin 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'000'000.—, destiné à financer les subventions auprès des propriétaires privés, favorisant leurs projets de rénovation énergétique et le passage aux énergies renouvelables ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, rubrique 7690.56700, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, rubrique 7690.14670 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités dès la première année de financement, estimée à 2022, sous la rubrique 7690.36607 ;*

L'arrêté 289A-22.04 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Examen et approbation des comptes 2021 de l'Association des EMS de Lancy – Rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2022 (M. Thierry Dérobert)

=====

M. Dérobert présente le sujet : Mme Bernasconi, ainsi que ses deux directeurs, sont venus nous présenter les comptes de l'Association des EMS de Lancy qui pour 2021 a été une année assez compliquée à cause de la crise sanitaire. Le personnel a dû fournir un gros effort pour assurer la vie et la qualité des soins aux résidents. 2021 a aussi été marqué par l'HEPS de l'Adret qui a fini de se remplir.

En ce qui concerne les comptes, l'association a réalisé un bénéfice de Fr. 540'000.--. Les charges et les produits défont toutes les années antérieures du fait de l'exploitation de l'Adret qui était à la fin 2021 à 80% de son potentiel d'occupation. L'association a des charges de Fr. 23,6 millions et de produits de Fr. 24,80 millions, soit un bénéfice d'environ un demi-million de francs, ce qui est exceptionnel pour l'association. Cette dernière a cinq comptes d'exploitation, à savoir un pour chaque EMS, un pour la HEPS, un pour l'UATR et un pour les soins et l'aide à domicile. Les quatre premières étant subventionnées à l'inverse de la dernière. Le budget semble tenir la route et permet d'être pérenne pour les prochaines années.

Pour donner suite à une question d'un commissaire, il est précisé que l'association ne reçoit aucune subvention de la Ville de Lancy. Il est à noter que le prix de pension par jour pour la moyenne cantonale est de Fr. 232.--, il se situe à Fr. 217.-- pour la Vendée et Fr. 222.-- pour les Mouilles.

Par 8 voix pour et 1 abstention, les comptes 2021 de l'association des EMS de Lancy sont approuvés.

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vote accepté par 32 oui, 0 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 12 MAI 2022 –
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN**

a) MZ Fraisiers : point de situation sur le processus et la concertation
=====

Mme Beun présente le sujet : précisons qu'à l'heure actuelle, il y a une vraie demande pour le foot et la commune souhaiterait développer des infrastructures et que la réalisation de ces équipements implique de faire une MZ et d'abroger le PLQ qui avait été créé pour que rien ne soit construit sur le stade. Dans ce cadre (abrogation du PLQ), une séance de concertation a été organisée en novembre 2021.

Un rapport de la concertation deviendra public.

De nombreux enjeux en ont été sortis :

- Limitation des nuisances sonores : la Ville fera concorder les heures d'exploitation de la buvette à l'usage du terrain de foot.
- Stationnement et congestion des flux (véhicules) : des solutions de mobilité seront travaillées pour remédier aux problématiques existantes. Les nouvelles installations ne devraient pas être génératrices de déplacements supplémentaires.
- Plans pour le stade des Fraisiers : la Ville a assuré que seuls les projets de la buvette, les nouveaux vestiaires et la rénovation des vestiaires en font partie. Les éclairages actuels apportent moins de nuisances que ceux de l'époque.
- La durée et l'emprise des travaux ont été explicités aux présents.

RAPPORTS DE COMMISSION**8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

d) Projet d'abrogation du plan localisé de quartier n°28471 situé entre le chemin des Fraisiers et le chemin des Voirets sur les parcelles 1106, 3845, 3848, 3457 et 3859 et avant-projet de loi abrogeant la loi n°28539 du 8 octobre 1993 et modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207 (RO61-2022) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 16 juin 2022 (Mme Caroline Monod)
=====

Mme Monod présente le sujet : mon rapport de commission étant très court, je me permets de vous lire l'entier de l'intitulé : projet d'abrogation du plan localisé de quartier n°28471, situé entre le chemin des Fraisiers et le chemin des Voirets sur les parcelles 1106, 3845, 3848, 3457 et 3859 et avant-projet de loi abrogeant la loi n°28539 du 8 octobre 1993 et modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

Le 12 mai, la commission avait traité la présentation du rapport de concertation portant sur le même objet, sans toutefois se prononcer.

Or, le préavis de la Commission de l'aménagement du territoire et du Conseil municipal est nécessaire au lancement de la procédure.

La commission délivre un préavis positif, à l'unanimité, moins une abstention.

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Le Conseil municipal

d é c l a r e

- 1. Approuver la transmission au Conseil d'Etat de l'avant-projet de loi abrogeant la loi n°28539 du 8 octobre 1993 et modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207.*
- 2. Approuver la transmission au Conseil d'Etat du projet d'abrogation du Plan localisé de quartier n°28471, situé entre le chemin des Fraisiers et le chemin des Voirets.*

La résolution R061-2022 est acceptée par 29 oui, 4 non, 1 abstention.

e) Stratégie de remplacement des véhicules de la Police municipale – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 7 juin 2022 (Mme Monica De Vecchi)

=====

Mme De Vecchi présente le sujet : la Commune souhaite acquérir de nouveaux véhicules pour 2023 pour la police municipale. L'achat de véhicules neufs demande une importante anticipation dans le contexte actuel, c'est pourquoi un vote de principe est demandé avant les discussions autour du budget 2023.

Cet objet s'inscrit dans la stratégie mobilité de la commune. Différentes mesures ont déjà été prises, comme la mutualisation des véhicules, la mise à disposition de vélos électriques et une campagne de sensibilisation pour les employés.

Un travail précis se fait sur chaque véhicule, pour identifier sa qualité, son usage, sa fonction et s'il répond à des besoins réels. Les véhicules doivent répondre aux enjeux environnementaux. Plusieurs véhicules ne correspondent pas aux standards attendus actuellement.

Le crédit d'investissement comprend l'achat de deux véhicules électriques pour la police municipale. A savoir qu'il n'est pas prévu d'acheter des véhicules supplémentaires, mais de remplacer ceux qui le nécessitent par des véhicules électriques.

En ce qui concerne les vélos, il s'agit de remplacer deux vélos traditionnels par des vélos électriques, ainsi que trois vélos électriques pour la nouvelle brigade de stationnement.

La proposition financière prend aussi en compte l'installation de deux bornes privées pour la police municipale. Concernant les anciens véhicules, ceux-ci seront repris avec l'acquisition des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

nouveaux. A savoir que la commune privilégie la collaboration avec des firmes européennes, afin de garantir une certaine proximité.

A l'unanimité, la Commission accepte le principe de l'achat de deux véhicules électriques et de 5 vélos électriques pour la police municipale, sur le budget 2023.

Mme Beun : le MCG soutient cette stratégie en votant favorablement, car le parc des véhicules devient effectivement obsolète et avec de bons outils, nos agents pourront encore mieux intervenir.

M. Clémence : on avait un petit souci avec ce projet de plusieurs ordres. Le premier étant que formellement la Commission a procédé à un vote alors que ce n'était pas annoncé à son ordre du jour sur un objet qui ne lui a pas été renvoyé par notre plénière. Il y a donc un problème réglementaire de procédure puisque la Commission s'est saisie d'un objet qui en fait n'existe pas, on n'a pas eu de document qui nous a été présenté à part la présentation de l'information en commission et elle a procédé à un vote.

La Commission est libre de faire tous les votes de principe qu'elle veut, mais ensuite cela ne doit normalement pas revenir en plénière si ce n'est pas un objet qui lui avait été formellement adressé par la plénière.

Outre ce premier problème un peu formel dont on pourrait éventuellement se passer avec l'ajout de l'entrée en matière aujourd'hui par la proposition du Conseil administratif, qui reste néanmoins sans document, on a quand même un autre problème sur le fond qui est que cette acquisition, même si – et je rejoins Mme Beun sur le fait que ces véhicules sont utiles et nécessaires et en plus cela va dans le bon sens puisqu'il s'agit de remplacer des véhicules diesel par des véhicules électriques va dans le bon sens – on a quand même du mal à comprendre quelle est l'urgence qui imposerait – même si on comprend les délais de commande – de décider comme cela rapidement sans faire formellement un renvoi en commission selon la procédure normale. Et sans aller jusqu'à ce formalisme-là, on ne comprend pas très bien pourquoi on parle de budget de fonctionnement pour l'achat de ces véhicules. A la limite pour les vélos on pourrait encore le concevoir, mais vu les acquisitions de véhicules qui sont prévues, à notre sens, cela devrait passer par un crédit d'investissement et donc un projet de délibération pour que ces véhicules figurent à notre bilan et puissent être amortis sur leur durée d'utilisation, ce qui là ne sera pas le cas s'ils figurent sur le budget de fonctionnement d'une année donnée.

Donc, on ne comprend pas très bien à la fois le processus de vote, l'urgence qui apparemment est sollicitée ici et en particulier la forme que cela prend, puisqu'on n'a pas de document tel qu'un arrêté ou encore un exposé des motifs, et même si on peut comprendre de quoi il retourne à la lecture du procès-verbal, c'est quand même un peu léger pour démarrer cette stratégie d'acquisition de nouveaux véhicules.

Notre groupe a priori s'abstiendra, si certains de mes camarades veulent refuser ce projet ils en sont libres, mais à ce stade, vu la méthode et vu le fond et l'absence de logique comptable, on ne peut pas soutenir ce projet.

Mme Monod : c'était juste pour signaler que selon ma compréhension, moi qui ai assisté à la même commission, il s'agissait d'un seul véhicule et pas de deux, sachant que les deux véhicules seront sur un crédit d'investissement qui sera traité ultérieurement. C'était bien un véhicule au budget de fonctionnement.

M. Bonfanti : je confirme ce qui vient d'être dit, il s'agit bien d'un véhicule de Fr. 90'000.— et de cinq vélos pour la demande qui vous a été faite par le Conseil administratif, les deux autres

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

véhicules étant en investissement, mais en septembre prochain, et vous sera présenté en Commission de l'environnement et des finances parce qu'il y a un dépassement au budget.

Pour revenir sur les déclarations de M. Clémence, je ne sais pas quel retour on vous a fait à votre caucus, mais il y a eu une modification de l'ordre du jour qui a été faite en commission pour demander de passer l'information en vote de principe. Cela a été fait par la présidente de la Commission, présente ici qui pourra le confirmer, ainsi que par moi, pour être bien certain que tout le monde avait compris. D'ailleurs, j'avais aussi avancé que si ce vote de principe était accepté, cela conclurait logiquement à ce qu'aucun amendement puisse intervenir lors de la réalisation du budget en novembre et décembre prochains, dans la mesure où vous ne pourriez pas accepter des dépenses en 2023 maintenant et les refuser quelques mois plus tard. J'avais aussi annoncé cette information.

Au niveau financier, pour répondre aussi aux sollicitations de M. Clémence, le fait d'inscrire cette dépense au budget de fonctionnement 2023 et non en investissement découle des dispositions du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), vous pouvez aller lire le B6 05 01 et le MCH2, pour les achats de vélos VAE cargo, tout cela passe par une charge de fonctionnement annuelle, sans notion d'amortissement, au même titre par exemple que pour l'achat de mobilier de bureaux.

Pour les véhicules de moins de Fr. 100'000.--, les véhicules dits légers, le service financier n'active pas d'amortissement pour les véhicules de ce type-là, comme je viens de l'annoncer pour les raisons qu'ils sont dits non lourds et qu'ils sont inférieurs à une somme de Fr. 100'000.--. Donc ces dépenses passent par des demandes spéciales, c'est la raison pour laquelle nous en avons fait la demande en Commission de l'environnement et du développement durable et que ce soir nous débattons de cela.

Un autre élément sur le fait qu'il n'y a pas de délibération, c'est parce que ce n'est pas un crédit d'investissement, c'est un crédit de fonctionnement, donc cela ne passe pas par une délibération.

Il faut peut-être aussi garder à l'esprit qu'on n'est pas au Grand Conseil et que l'esprit de législateur a prévu de ne pas alourdir la machine administrative des collectivités publiques par pléthore de délibérations pour ouvrir des crédits d'investissement pour des sommes qui sont peu conséquentes, on parle de Fr. 130'000.— sur un budget qui est de l'ordre de plus de 130 millions de francs, je vous le rappelle. Donc il faut prendre en considération entre la proportionnalité et le type de bilan activé au sein du bilan de la collectivité. Si on devait maintenant faire des crédits d'investissement pour tout ce type d'objets, c'est une demande que vous pourrez formuler au service financier mais alors on va vraiment alourdir la machine au niveau de l'administration et je crois qu'on perd tous notre temps à ce niveau-là.

M. Dérobert : je rejoins M. Clémence et j'ai un petit souci – pas sur le fond parce qu'on est tous d'accord qu'on doit avancer – mais sur la forme. On se prononce sur quelque chose pour laquelle on n'a pas un texte précis. Oui, on peut lire le rapport de la commission, mais on n'a rien de tangible sur quoi on se base et au départ, quand j'ai lu l'intitulé du texte, je me basais sur une stratégie, une stratégie ce n'est pas un plan financier, c'est une stratégie. Donc, sur une stratégie de dire qu'on va acquérir un véhicule et des vélos, je suis totalement d'accord. Sur le fait de voter de l'argent, quelque chose de financier, ce n'est pas l'intitulé du vote. Effectivement la somme n'est pas énorme et l'on peut très bien vivre avec, il n'y a pas de souci, mais de ce côté-là j'attends d'avoir un minimum de papier, cela a été présenté à une commission, le seul retour qu'on en a, c'est un procès-verbal où on lit ce qu'on veut bien lire, mais on n'a pas quelque chose sur quoi on peut se baser.

Moi, sur la forme de ce point e), je suis comme M. Clémence, je reste un peu sur ma faim.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

M. Clémence : je suis encore moins rassuré que prévu par les propos de M. Bonfanti. Dans l'ordre ou dans le désordre, la commission a décidé du vote, je l'ai mentionné, j'ai bien compris que cela s'est fait en commission dans les règles, c'est-à-dire que la commission a décidé elle-même de changer son ordre du jour, ce n'est pas cela qui me pose problème. Ce qui me pose problème, c'est qu'elle s'est saisie d'un objet qui ne lui a pas été renvoyé par la plénière et cela elle ne peut pas en décider toute seule, c'est le premier point.

Le deuxième point, quel retour on nous en a fait ? Les trois commissaires socialistes qui étaient à la commission en ont fait un retour au caucus, pas qu'à moi, et le caucus a décidé qu'il y avait un problème avec cette manière de procéder. On peut tirer sur le messenger, il n'empêche qu'on a quand même un problème de procédure.

Ensuite, j'ai encore un problème qui s'est ajouté avec l'intervention de M. Bonfanti parce qu'effectivement cela figure au procès-verbal, procès-verbal que nous avons reçu hier matin. J'ai pris connaissance de ce qui s'est dit dans la commission hier matin. A la lecture du procès-verbal et de ce qu'a dit M. Bonfanti dans son intervention, le fait qu'un vote de principe ne permettrait pas ensuite d'amender le budget, je comprends bien l'intention, forcément si on décide maintenant par un vote de principe d'autoriser une commande, qu'elle est passée et qu'ensuite on refuse le budget, cela va être compliqué. Il n'empêche qu'il n'y a pas un pouvoir maintenant de notre Conseil, préalablement à la lecture du budget, de refuser ensuite de l'amender, il y a quand même un problème de procédure assez complexe.

Ensuite, je ne retrouve pas l'article que vous avez cité sur le RAC, mais je vous crois volontiers sur le fait qu'effectivement quelques vélos – et d'ailleurs je l'ai mentionné – peuvent être achetés sur le budget de fonctionnement. J'ai plus de problème avec des véhicules lourds qui doivent être à mon sens amortis et figurer au bilan de la commune. Cela, c'est peut-être un petit souci comptable qu'on devrait régler peut-être plus largement que sur cet objet-ci, et que la Commission des finances devrait aborder pour savoir – sans aller dans une usine à gaz que vous mentionnez, parce que je pense que cela ne plairait à personne de faire des crédits à chaque fois qu'il y a besoin de Fr. 5'000.--, mais il n'empêche que pour ce type d'acquisitions avec une stratégie derrière, avec des véhicules qui vont durer plusieurs années, qui doivent par définition être amortis sur plusieurs années, je pense qu'il y a quand même besoin de passer par des crédits d'investissement. Cela ne paraît pas lourd pour ce genre d'objets de passer par cela et du coup d'avoir aussi des éléments écrits.

Quant au fait qu'on n'est pas au Grand Conseil, le Conseil municipal est quand même aussi lié par son règlement et par la loi, cela n'a rien à voir avec ma fonction de député par ailleurs et comme je vous l'ai dit je ne suis que porte-parole de mon groupe sur cet objet.

Mme De Vecchi : je trouve extrêmement dommage qu'on bute sur des questions de formalisme. On nous a présenté cet objet en commission avec une analyse très détaillée de l'investissement qui est fait actuellement par le service par rapport à l'analyse des véhicules, à leur usage et ce n'est pas uniquement le vote de cet objet-là, mais cela s'inscrit totalement dans une logique que le service a mis en place et qui entre dans une logique pour les mois et les années à venir. Et l'idée était de faire voter cela, comme on l'a dit, dans le contexte actuel où il est extrêmement difficile d'obtenir le matériel, les commandes dans les temps impartis. Donc, je trouve dommage de buter simplement sur une question de formalisme.

Autre chose, la question de la Brigade de stationnement, qui va bientôt commencer son activité et qui a besoin de ces véhicules pour fonctionner. Donc, notre groupe soutiendra cet objet.

M. Bonfanti : il faut un peu rappeler ce qui a été dit en séance de commission, si on a modifié l'ordre du jour, c'est parce qu'on a eu l'information le matin même comme quoi on était en

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

urgence par rapport à l'achat de ces véhicules parce que quand on passe commande maintenant, cela va demander de nombreux mois, c'est pour cela qu'on a modifié cela.

Et si à un moment donné, on est passé en commission et qu'on a demandé un vote, c'est parce que justement on est respectueux du Conseil municipal, dans la mesure où vu que c'est un budget de fonctionnement qui est touché, on aurait pu ne pas être aussi transparent qu'on ne l'a été en commission et passer commande directement, ne rien vous dire, faire le budget et en fait on aurait déjà commandé quelque chose en 2022 qui portait sur le budget 2023. On peut difficilement être plus transparent que cela, on est venu, on a dit qu'on devait dépenser une somme l'année prochaine, que cela allait avoir un impact sur le budget 2023. Effectivement, vous pourriez très bien l'amender et avoir un budget qui soit refusé, vous faites ce que vous voulez dire, mais plus transparent que cela je ne vois pas comment on aurait pu l'être.

Et oui vous avez pu lire le rapport, je rappelle aussi que vous avez des caucus, vous avez des élus qui sont dans les commissions et qui logiquement vous rapportent ce qui a été dit dans les caucus et les décisions qui ont été prises.

M. Petite : j'aimerais abonder dans le sens de Mme De Vecchi pour dire qu'effectivement que la question de forme pour moi est moins importante que la question de fond. Effectivement, on a un véhicule qui tombe en panne souvent et qu'il faut remplacer, donc je pense qu'il faut aussi penser à cela. L'idée est vraiment d'anticiper les délais de commande et pour cela on peut se concentrer plutôt sur le fond que sur la forme. Je pense que le fonctionnement de la police municipale est important et ce véhicule est nécessaire. Je crois qu'on ne peut pas retarder un vote qui mettrait en péril le fonctionnement de la police municipale parce qu'on a un véhicule qui tombe systématiquement en panne, ce qui engendre aussi un certain nombre de coûts.

Mme Vandeputte : je voulais juste ajouter que, comme cela a été dit, l'ensemble des membres de la commission a voté la modification de l'ordre du jour et qu'il y a eu une présentation. Peut-être que la solution aurait été de remettre cette présentation dans l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui parce qu'elle était extrêmement bien faite et très complète. J'abonde sur le fait qu'on a eu toutes les informations en commission, qu'en plus du procès-verbal il y avait cette présentation qui était accessible et donc je pense qu'on avait tous les éléments en main.

Mme Gachet : j'ai bien entendu les différents échanges qu'il y a eus concernant plutôt la forme que le fond. Je ne peux que soutenir les propos de M. Bonfanti à la démarche voulue en termes de transparence. Il nous aurait été possible de passer outre, toutefois nous avons pris la décision de le présenter en toute loyauté, de manière que vous ayez l'ensemble des informations à disposition.

Je reviens sur les propos énoncés par certains d'entre vous quant à la nécessité pour la Police municipale de bénéficier de ces engins. Avec l'arrivée de la nouvelle brigade, cette décision si on vous l'a proposée c'est aussi vraiment par rapport aux délais de livraison qui nous font extrêmement peur, raison pour laquelle nous avons décidé de vous présenter quand même cet objet, de manière à pouvoir doter la police rapidement de ces véhicules.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vote accepté par 17 oui, 1 non, 17 abstentions.

M. Couto : je propose que les rapports de commission d'information ne soient pas lus, ils seront ajoutés au procès-verbal. Je remercie tous les rapporteur-e-s de faire suivre les rapports de commission concernés au secrétariat du Conseil municipal pour qu'ils puissent être intégrés à temps dans le procès-verbal, merci de ne pas prendre de retard.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****9) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE –
SEANCE DU 10 MAI 2022 – RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN**

a) Lancy en été : concept et programme
=====

Le projet Lancy en été a été initié depuis deux ans. Dans ce projet sont proposés des manifestations et des évènements sociaux, culturels et proches de la population. La commune a souhaité étoffer cet évènement cette année avec des infrastructures et des évènements également sportifs pour toute la population car moins de personnes pouvaient partir en vacances.

Il débiterait autour du 8 juillet 2022 et sûrement à la place du Pont-Rouge.

Le projet de cette année relie différents services (les Affaires sociales, l'Environnement, les Sports, les APM, la Culture et Communication, l'Aménagement du territoire) avec une coordination pour les activités et besoins.

Pour le concept 2022, le message fort est « cet été à Lancy, profitez d'oasis urbaines, et participez à une multitude d'activités aux quatre coins de la commune » :

- en sillonnant la Commune et à découvrir des lieux qui seront localisés sur une carte (interactive et qui sera disponible sur Lancy.ch) et de pouvoir profiter de différents types d'oasis et d'activités proposées par la ville de Lancy ou par les partenaires.

Les différentes oasis

- l'oasis de verdure et de détente (avec des aménagements propices au repos, dans des lieux plutôt verdoyants et naturellement ombragés, ainsi que des petits espaces de verdure éphémères qui seront créés pour l'occasion) en y offrant l'accessibilité universelle
- des oasis de fraîcheur, en valorisant les îlots de fraîcheur existants (pataugeoire, piscine, le Marignac), notamment avec des brumisateurs
- des villages oasis, notamment cette année à Pont-Rouge (en valorisant la nouvelle place), en créant un lieu festif, convivial et insolite tout en proposant soit des activités culturelles, sportives et, entre autres, certains évènements avec de la petite restauration (foodtrucks, marché), afin d'augmenter la cohésion sociale et d'améliorer la qualité de vie des habitants. De plus, deux médiatrices culturelles seront à Pont-Rouge pour travailler sur l'habitat et le ressenti des habitants au sein de leur quartier.

Comme Pont-Rouge est un endroit très ensoleillé et très chaud, il y aura quelques aménagements prévus (avec des arbres en pot, des toiles tendues et la fontaine (qui va être enclenchée). En fin de journée, la place est ombragée par les bâtiments.

Concernant le programme

- le festival Plein-les-Watts du 14 au 16 juillet 2022, se tiendra au parc Navazza
- Lancy fait son cinéma du 21 juillet au 21 août, les jeudis et vendredis soir, dans différents quartiers (avec des films tous publics et soirées thématiques, avec restauration) Un concours sera organisé sur le site internet de la Ville

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

- il y aura également trois spectacles répartis sur l'été : « En voiture Simone » (réalisé par le collectif du Feu de Dieu), « Musicobus » (présenté par la compagnie Ensemble Eole le 15 et 16 août, en lien avec l'Hospice général avec un atelier), puis le spectacle « Milka » le 26 août (proposé par la compagnie *Zanco*) qui clôturera Lancy en été.

Du côté de la Bibliothèque, pour les enfants, auront lieu des lectures (autour de la pataugeoire). Les centres d'arts (La Chapelle et la Villa Bernasconi) pourront être visités cet été car les expositions se terminent en juillet.

Un tout-ménage pour Lancy en été ainsi qu'un autre pour Lancy fait son cinéma arriveront prochainement, à la mi-juin.

b) Ateliers d'artistes : projet Surville

=====

Ce point fait suite à une discussion avec la FCIL. L'objectif était de pouvoir animer les quartiers qui sont en construction, mais également de déterminer comment animer tant les anciens que les nouveaux quartiers, c'est-à-dire d'avoir des arcades avec des artistes/artisans, qui auraient un local avec des loyers en dessous du marché. En effet, pour eux il est extrêmement compliqué de trouver des loyers qui correspondent à leurs activités. Une réflexion a été faite, qui continue au niveau des autorités lancéennes, le but est de pouvoir travailler sur les structures qui existent déjà et qui pourraient changer d'affectation.

Par ailleurs, cette problématique d'ateliers d'artistes occupe la ville de Lancy depuis de nombreuses années :

- notamment par la mise à disposition de lieux éphémères (des lieux voués à démolition à moyen terme); le service de l'aménagement du territoire est en train de compléter un recensement général de toutes les bâtisses existantes qui pourraient être mises à disposition de manière éphémère (gratuitement ou à faible coût) comme les superbes fresques sur les immeubles (actuellement détruits) se trouvant dans le quartier du Bachet ;
- et au sein des PLQ (quand la Ville est opérateur ou très partie prenante des projets, de déjà en amont), par des locaux.

Plusieurs critères :

- le m² devrait coûter entre Fr. 80.-- et Fr. 150.-- (voire Fr. 55.-- pour les artistes vraiment émergents et que ce soit financièrement viable pour un artiste)
- il faudra au minimum 25m² de surface (avec de la lumière naturelle, des hauteurs de plafond au minimum à 2,40 mètres voire 3 mètres, des accès plain-pied ou avec un monte-charge, des largeurs de porte à 90 centimètres, une éventuelle insonorisation, du chauffage, eau et électricité, et que l'endroit soit brut ne pose pas de problème)
- au niveau de la durée de la mise à disposition du local, il faut compter entre trois et cinq ans (pour pouvoir débiter un projet, le réaliser, et le finaliser)
- les domaines qui pourraient être accueillis sont les arts plastiques, le théâtre et les performances.

Un appel à concours sera effectué (diffusé par les médias et les réseaux avec dépôt de dossier de candidature auprès d'une commission d'attribution) pour l'attribution de ces locaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

Ces locaux devraient être dédiés uniquement à la création, et non pas à de l'activité commerciale, ou de dépôt, ni de logement.

Cependant, la commune souhaite une contrepartie de la part de l'artiste (portes ouvertes, ateliers d'enfants ou des animations, prestations publiques selon le type d'activité artistique) dans le but d'animer les quartiers.

Des locaux seraient mis à disposition au printemps 2023 dans l'immeuble en construction de la FCIL (qui souhaite l'installation d'artistes) sis à Surville (au rez-de-chaussée il y a quatre surfaces de 25m²).

Cependant, comme la FCIL prévoit un tarif de Fr. 200.-- le m², (trop cher pour les artistes), la Ville pourrait subventionner la différence, et ces frais seront mis en compte dans le budget 2023. Les artistes seront des locataires de la régie et les baux (de 3 à 5 ans pour les artistes avec un roulement à la fin dudit bail) seraient au nom de la Ville (ce projet a fait l'objet d'une note au Conseil administratif).

Comme le site *Artamis* n'existe plus, la recherche des lieux de création est devenue difficile (notamment pour les artistes qui débutent), et cela entraîne une perte de savoir-faire. Cependant, il existe sur Genève, une plateforme « Ressources urbaines » qui permet de trouver des ateliers d'artistes, comme la ville de Nantes.

La recherche de ces locaux ainsi que la zone de recherche est déjà un gros travail sur Lancy et la commune dispose de lieux à mettre à disposition des artistes et artisans (en favorisant les Lancéens).

c) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

=====
M. Daher est élu Président de la commission par acclamations.

Concernant la Vice-présidence, elle sera proposée lors de la prochaine séance.

10) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 11 MAI 2022 – RAPPORTEURE : MME PRISCILLE DIA

a) Audition du Lancy Natation

=====
M. Sottas, président du Lancy Natation, présente son association à but non lucratif implantée depuis de nombreuses années dans notre commune et ayant à la fois un rôle sportif et social. Ce club est organisé autour de trois filières : l'école de natation, la filière de formation de compétiteur et la filière de la performance.

Le club accueille aussi un public senior pour leur permettre de garder un lien social et encadre également la pratique loisir pour les préados et les adolescents.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

Pour toutes ces missions, l'association a des moyens mis à disposition par la Ville de Lancy, à savoir la piscine du Bachet, la piscine de la Caroline, la piscine de Tivoli, la piscine d'En Sauvy et également la piscine du Sapay ainsi que le bassin olympique de Marignac.

Le Lancy Natation organise environ 300 cours par semaine dans toutes ces piscines. Le club a porté des nageurs à des échéances internationales comme les Jeux Olympiques ou les championnats du monde.

L'association, qui a 50 ans d'existence, s'engage également pour la formation des jeunes

b) Streetpark de la Praille – point de situation

La présidente explique qu'elle a demandé spécifiquement à avoir un représentant du SABRA pour répondre aux questions sur le rapport, à savoir M. Royo, chef de secteur au service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants. Une nouvelle séance sera prévue en automne lorsque la nouvelle étude sortira.

Le rapport précédent, qui a mesuré la pollution atmosphérique à l'aide de capteurs passifs sur une période de plusieurs semaines, indique qu'il y a des valeurs notablement plus élevées que la valeur limite annuelle fixée à 30 microgrammes.

Ce skatepark n'est donc pas l'endroit adéquat pour mettre une place sportive. La présidente demande donc s'il est légal d'avoir un tel site à cet emplacement. Elle se demande en outre si ce site n'entre pas en contradiction avec la lettre de 2002 exposant qu'une autorisation de construire à cet endroit-là devrait faire l'objet d'une autorisation spéciale, dès lors que les sites concernés dépassent les valeurs admissibles en matière de pollution de l'air. M. Royo admet que si ce dossier arrivait dans son service, il conclurait que l'endroit n'est pas le plus adéquat pour mettre un site sportif.

Un commissaire se demande s'il existe un service compétent qui pourrait faire fermer le streetpark en cas de nécessité. M. Royo estime que cela pourrait concerner le service de la santé, qui est composé de médecins, à l'inverse de SABRA.

Pour ce qui est de la recommandation, il s'agirait de déplacer cette installation à un autre endroit, dans la mesure du possible.

La présidente précise que le service de la santé sera convoqué une fois la nouvelle étude terminée.

c) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

M. Martella, du groupe socialiste, est élu à la présidence de la Commission des sports. La vice-présidence est attribuée à M. Bonvin.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 12 MAI 2022 – RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN

a) MZ Fraisiers : point de situation sur le processus et la concertation

Précisons qu'à l'heure actuelle, il y a une vraie demande pour le foot et la commune souhaiterait développer des infrastructures et que la réalisation de ces équipements implique de faire une MZ et d'abroger le PLQ qui avait été créé pour que rien ne soit construit sur le stade. Dans ce cadre (abrogation du PLQ), une séance de concertation a été organisée en novembre 2021.

Un rapport de la concertation deviendra public.

De nombreux enjeux en ont été sortis :

- Limitation des nuisances sonores : la Ville fera concorder les heures d'exploitation de la buvette à l'usage du terrain de foot.
- Stationnement et congestion des flux (véhicules) : des solutions de mobilité seront travaillées pour remédier aux problématiques existantes. Les nouvelles installations ne devraient pas être génératrices de déplacements supplémentaires.
- Plans pour le stade des Fraisiers : la Ville a assuré que seuls les projets de la buvette, les nouveaux vestiaires et la rénovation des vestiaires en font partie. Les éclairages actuels apportent moins de nuisances que ceux de l'époque.
- La durée et l'emprise des travaux ont été explicités aux présents.

b) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

Les Verts proposent Mme Mühle pour la Présidence de la commission :

Mme Mühle est élue Présidente de la commission par acclamation.

Le PS propose Mme Baranyai pour la Vice-Présidence de la commission :

Mme Baranyai est élue vice-Présidente par acclamation.

12) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 16 MAI 2022 – RAPPORTEURE : MME EMILIE FERNANDEZ

Divers

Organisation des travaux

Mme Moyard demande si la Commission de l'administration souhaiterait planifier d'autres séances en juin, ce à quoi deux commissaires répondent par l'affirmative. Un.e commissaire ajoute qu'il serait nécessaire de doubler les séances en septembre. Mme Moyard s'engage à vérifier la faisabilité de cette demande.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022Poste de contrôleur interne

Pour répondre à un.e commissaire, M. Grosclaude confirme que le poste est en cours de recrutement.

**13) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 23 MAI 2022 –
RAPPORTEUR : MME EMILIE FERNANDEZ****Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**

=====

M. Dérobert est élu Président et M. Couto vice-Président.

**14) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 25 MAI 2022 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT****a) Visite des points de vigilance à Lancy**

=====

Cette séance commence à la place de Pont Rouge en présence de Mme Gachet, Maire de Lancy et de MM. Gay, Costanza et Pastanella du service de la police municipale.

Nous avons commencé par la place de Pont-Rouge pour laquelle M. Gay nous fait part des problématiques de bruit, des problèmes liés à la fontaine qui est souvent utilisée comme une pataugeoire alors que tel n'est pas sa destination, et des derniers problèmes de circulation sur la place. Le caporal-chef Costanza reprend le sujet de la circulation sur la place nous expliquant que des signaux officiels seront bientôt mis en place, que des potelets sont en cours d'étude et qu'il faut souvent une présence policière pour réguler de manière adéquate la circulation. Le caporal-chef explique encore qu'une coordinatrice de quartier, Mme Magnena, réunit une fois par mois les différents acteurs pour discuter de la vie du quartier en termes d'événements et d'animations. Durant cette séance, la police peut donner sa perspective sécuritaire sur les différents sujets amenés et partage les problématiques rencontrées dans le quartier, comme les nuisances sonores qui sont efficacement régulées à travers une approche de proximité avec les parents, ceci sans devoir passer par la répression. L'esplanade étant une zone piétonne, les vélos sont censés être poussés par le propriétaire et les piétons sont considérés comme prioritaires. Pour finir pas la fontaine, la police municipale va mettre en place des panneaux pour informer les parents de leur responsabilité et du danger potentiel.

Nous nous déplaçons ensuite devant le centre commercial de la Praille en face du stade de Genève. Il nous est expliqué que plusieurs cas de raquettes, vols et intimidation ont été constatés en début d'année. Si la sécurité à l'intérieur du centre commercial de la Praille incombe au gérant du centre, la police municipale peut intervenir à l'extérieur avec l'aide de la police cantonale et de la brigade des mineurs. Tous les mois, ils ont des discussions avec la direction lors desquelles des comptes-rendus sont réalisés et lors desquelles le directeur exprime son souhait d'avoir une présence policière municipale ou cantonale. Lors d'événements sportifs, la police municipale est principalement sollicitée pour intervenir sur la circulation. Le stade possède déjà un effectif privé d'agents de sécurité et la police cantonale fournit une part de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

son effectif pour aider dans le maintien de l'ordre. Il y a tout un dispositif spécifique au stade de Genève qui est géré par le Canton.

Nous arrivons ensuite devant le village du soir. Hormis la problématique liée à la zone industrielle, il y a également de nombreux problèmes de salubrité et de circulation routière. Une séance réunissant toutes les entreprises du secteur a eu lieu pour discuter des problèmes. À savoir que la voirie intervient régulièrement au-delà de ses prérogatives pour maintenir les espaces propres bien que les sociétés possèdent leur propre service de nettoyage, ce dernier s'avérant souvent insuffisant. Concernant la circulation routière, beaucoup de jeunes viennent faire des runs avec leur voiture tunnées. Des solutions sont à l'étude pour y remédier.

Au parc de la Praille se pose principalement des problèmes de nuisances sonores avec des jeunes qui profitent des beaux jours. Les chiens sans laisse sont aussi un problème. La police municipale fait régulièrement des campagnes pour sensibiliser les utilisateurs du parc.

Pour finir, nous nous rendons à l'école des Palettes où le caporal Pastanella revient sur la situation du lieu de ces deux dernières années. Un gros travail liant l'aspect social et un rapprochement avec les jeunes du quartier a été fait ces derniers temps qui a permis d'améliorer très sensiblement la situation. À noter la mise en place de séances inter services comprenant la police municipale, la police cantonale, les régies, les propriétaires, la maison de quartier et les sécurités privées ont permis une collaboration avec des nouveaux partenaires, la création d'un nouveau réseau et un meilleur dialogue avec les jeunes. Différents aménagements dans le quartier ont été réalisés avec les habitants, tels que la fresque, le potager ou les équipements sportifs.

b) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

M. PETITE est élu Président de la commission de la sécurité sans opposition. Mme BARANYAI est élue Vice-présidente de la commission de la sécurité sans opposition.

15) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCES DES 3 MAI ET 7 JUIN 2022 – RAPPORTEURE : MME MONICA DE VECCHI

a) Election du-de la vice-Président-e

A l'unanimité, M. Fischer est élu vice-président de la Commission de l'environnement et du développement durable.

b) Présentation du projet d'extension du parc Navazza

Retour sur les questions des Commissaires

Quel est l'impact du projet sur le milieu naturel ?

Le terrain a été scindé en différentes zones qui ont différentes qualités de milieu. La prairie à tendance grasse est utile pour les ruminants et les papillons mais n'est pas la partie la plus

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

intéressante. Ensuite, une zone de prairie à tendance mésophile est présente. On retrouve aussi une surface de prairie de qui s'est enrichie par la présence de moutons. La dernière partie, concerne une surface grasse, qui n'a pas une qualité de prairie très intéressante en termes de biodiversité. A cela s'ajoutent des petites surfaces tondues régulièrement, aux abords du chemin et du potager.

Concernant les nouveaux éléments qui favoriseront la biodiversité, on retrouve une partie de la forêt comestible, les haies de plantes en accompagnement des ruches et du potager, le biotope et la noue paysagère, qui infiltrera et dirigera l'eau. Un mur en pierre sèche a été ajouté depuis la précédente présentation, pour que les abeilles et les lézards aient un endroit pour se développer à l'écart des visiteurs. En résumé, le projet comprend 891 m² d'espaces favorisant la biodiversité.

2^{ème} question : la réalisation mènera-t-elle à l'évacuation de terre ?

L'idée est que tout soit réutilisé sur place par l'insertion du projet au meilleur endroit et pour accompagner l'étang, en éloignant les gens à l'aide de buttes et du modelé de terrain. Ainsi, il s'agira de travailler avec les matériaux sur place pour éviter l'évacuation.

Au niveau de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les pentes ont été revérifiées et celle-ci est possible sur le cheminement principal, dont les dénivelés font moins de 6%. Le cheminement descendant du Collège De-Saussure sera plus pentu mais l'accès PMR reste très proche et facilité. Sur la matérialité, la pergola sera en matériaux récupérés (arceaux de tunnels maraichers), avec du bois pour lier les différents éléments entre eux. Les revêtements seront argilo-calcaires, afin de garder une unité avec le reste du parc. La Commune a aussi demandé des vues rendant compte de l'intégration des arceaux et ceux-ci ne dépassent pas les arbres fruitiers existants, ni ne cachent la vue.

Il faut que la faune puisse se développer et donc qu'il n'y ait pas trop de passage. Toutefois, il y aura une partie où l'observation sera possible.

L'eau du cheminement sera acheminée au niveau de la noue. De plus, les drainages en bordure de chemin seront aussi récupérés pour remplir la mare. Les gens seront canalisés sur le cheminement qui traverse la forêt et sur celui qui l'accompagne sur le bas. Le but est de montrer aux gens qu'il ne faut pas tout piétiner.

A savoir que la Commune cherche une association pour participer à la tenue du potager communal. En parallèle, une action a été mise en oeuvre pour sensibiliser les habitants sur les fruitiers et pour accompagner la récolte, en en faisant une fête. Le potager sera clôturé, et, en dernier recours, s'il n'y a pas de récolte de la part d'une association, les produits seront amenés à l'épicerie solidaire.

Dans l'idée d'obtenir la validation du Canton, pour ce milieu particulier du point de vue paysager, floristique et faunistique, le service a pris contact avec l'OCAN pour connaître les conditions pour développer un projet. Au niveau des faunes, en particulier des oiseaux, les haies vont beaucoup augmenter les potentiels. De plus, l'étang participe à un axe prioritaire pour la stratégie biodiversité du Canton parce que les batraciens viennent depuis le long de l'Aire et cherchent des milieux provisoires, dans lesquelles l'eau ne doit pas être stagnante, pour qu'ils puissent continuer leurs mouvements migratoires vers les jardins. Par ailleurs, les murs en pierre sèche, apportent un supplément en termes de biodiversité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022**c) Présentation du Fonds biodiversité**

=====

M. BONFANTI évoque le fonds de compensation cantonal, qui est alimenté lorsque des privés coupent des arbres. Ces derniers peuvent soit en replanter, soit donner une somme en lien avec la valeur de l'arbre coupé dans un fonds cantonal. L'objectif du Fonds biodiversité est de récupérer les sommes versées et d'en faire un fonds communal « vert » qui permet aux privés de toucher les subventions pour pouvoir développer la biodiversité dans leur parcelle.

Chaque arbre abattu pour une construction se voit attribuer une valeur dite compensatoire.

L'objectif pour Lancy est de maintenir son caractère de « cité de jardins ». La zone villa participe activement à l'aspect arboré de la commune, dont bénéficie l'ensemble de la population. Il est également question de consolider les valeurs biologiques et paysagères dans les parcelles privées et de participer au taux de canopée (surface des arbres, pour augmenter l'ombre et réduire l'impact des hausses de chaleur). Un autre objectif est d'initier le maillage urbain vert, qui se fait aussi sur les parcelles privées.

Le principe est un arbre replanté pour un arbre abattu. Si la valeur compensatoire des arbres sacrifiés à la construction n'est pas atteinte par la replantation, l'argent en trop va dans le fonds cantonal. La commune propose un fonds de biodiversité Ville de Lancy, alimenté par ces fonds d'abattage privé, il ne s'agit donc pas d'un budget de fonctionnement ou d'un crédit d'investissement supplémentaire mais d'un transit d'argent entre l'État et la commune. Il permettrait de répondre aux objectifs écologiques recherchés et d'entretenir des arbres majeurs (certains propriétaires n'ont pas les moyens d'entretenir leur végétation, par exemple une intervention prophylactique sur un chêne bicentenaire requiert plusieurs milliers de francs).

Les directives et les détails techniques seront finalisés avec comme objectif une signature avec le canton prévue fin juin. Enfin, une communication sera annoncée dans le Lancéen.

d) Divers

=====

Le Centre de coordination ouest pour la protection des chauves-souris (CCO) est en train de travailler sur la trame noire de Lancy, dans le cadre de la stratégie lumière et effectue aussi un diagnostic des chauves-souris sur le territoire. La Ville de Lancy organise, en collaboration avec le CCO, le 2 septembre entre 18-30 et 21h30, une conférence et une sortie balade à la découverte des chauves-souris dans le parc Chuit. La visite est sur inscription à environnement@lancy.ch.

Une séance de relecture et de retour de l'étude de résidence climatique faite par l'université de Genève est prévue avec l'Université durant la semaine. L'étude sera présentée à la première séance de Commission de la rentrée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022**16) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 16 JUIN 2022 –
RAPPORTEURE : MME CAROLINE MONOD**

Divers

=====

Pas de divers.

POINTS FINAUX**17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. Fischer : ma question s'adresse à Mme Moyard. Le chemin de Claire-Vue depuis la route de St-Georges est provisoire depuis bientôt 5 ans. Je profite de l'été pour vous dire qu'il y a régulièrement des flaques d'eau qui se forment, l'hiver elles ont tendance à geler et vu qu'elles sont sur la piste cyclable, c'est extrêmement dangereux. J'aimerais savoir quand vous comptez finir ce chemin une fois pour toute, même s'il faut le rouvrir, et est-ce que vous comptez éviter les accidents à venir avec ces flaques d'eau pour cet hiver, sachant qu'on a pris un peu de temps pour boucher ces trous et faire certains raccordements correctement. Donc, j'attends une réponse de votre part.

M. Couto : merci M. Fischer. Moi-même j'avais parlé à deux reprises de cela, on m'a dit que ce serait fait peut-être durant l'été.

M. Temel : il y a quelques jours on a eu des canicules et je pense que cela va arriver également durant les mois de juillet et août. La Ville de Lancy a mis un panneau au début de la route de Chancy « Solidarités des voisins ». J'aimerais savoir quelles sont les mesures que vous envisagez pour les mois de juillet et août 2022, c'est ma première question.

Ma deuxième question, on a eu des coupures d'électricité la semaine passée, jeudi vers 20h00, au chemin de la Caroline et avenue des Morgines. Pouvez-vous nous informer sur ce qui s'est passé ?

Mme Vandeputte : j'ai une question pour Mme Moyard. Il y a un peu plus d'une année, le 27 mai 2021, la motion relative au télétravail au sein de l'administration lancéenne avait été votée. J'aurais aimé savoir ce qui a pu être mis en place depuis et quel suivi a été donné.

M. Haas : j'avais déposé une question écrite lors du dernier Conseil municipal.

Hors micro, M. Bonfanti indique que la réponse du Conseil administratif a été déposée sur CMNet aujourd'hui-même.

M. Mayer : j'ai été abordé par l'Association des parents d'élèves des écoles Tivoli-Plateau par rapport à l'école du Plateau. Il m'a été demandé s'il n'était pas possible de faire quelque chose durant les périodes de canicule pour abriter un peu plus le préau. En effet, le préau couvert n'est pas très grand et le reste du préau est sous le cagnard. Je me fais donc le relai de cette demande s'il ne peut pas y avoir, peut-être pour l'année prochaine, des choses un peu légères, comme des voiles ou des éléments de ce type qui permettraient de rafraîchir les élèves.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

M. Dérobert : j'ai apprécié et trouvé très sympathique la fête du 1^{er} juin pour la passation des Maires, c'était une première et c'était très agréable, mais j'ai regretté qu'elle soit le 1^{er} juin. En effet, le 1^{er} juin on change de Maire mais c'est aussi la fête de l'entrée de Genève dans la Confédération qui se déroule au Port-Noir. En 2016, un de mes prédécesseurs avait justement notifié le fait que nous n'avions pas de drapeau lancé lors de cette fête, ce qui avait été rétabli les années suivantes. Evidemment avec le Covid il y a eu deux années où il n'y a rien eu mais de nouveau cette année au Port-Noir il n'y avait pas de drapeau lancé. Le fait d'organiser cette fête le 1^{er} juin ne nous permet pas de participer aux deux, ce qui est dommage parce que j'aurais aussi apprécié de pouvoir aller au Port-Noir.

Cela étant dit, j'ai une question qui s'adresse à M. Bonfanti. Il m'a été rapporté que l'école de Florimont qui, vous le savez, essaye d'établir un PLQ, avait plusieurs fois demandé audience auprès de la Ville et jusqu'à maintenant elle n'a pas été entendue, alors que je pense qu'il est intéressant que, au préalable, on entre en discussion avec cette école. Régulièrement on revient en commission ou devant ce Conseil municipal pour parler des problèmes de circulation qu'on a sur les rues que l'institut borde et je pense qu'il est de première importance de rentrer en discussion avec eux sur l'établissement de ce PLQ. Est-ce que vous auriez des éclaircissements à me donner ?

En parlant du chemin Claire-Vue, concernant les trois maisons, on a entendu il y a quelque temps les recourants, j'aimerais savoir où on en est dans la destruction, le PLQ ou pas, le concours, etc.

Mme Bonvin Bonfanti : ma question s'adresse à Mme Gachet et concerne les pataugeoires. Je voulais savoir pourquoi elles ouvraient aussi tardivement dans la saison alors que dans d'autres communes elles ouvrent bien plus tôt et qu'elles n'ouvrent pas non plus en même temps que la piscine de Marignac où il y a pourtant une pataugeoire. Je voulais savoir s'il était possible d'être plus flexible, et de mieux s'adapter à la situation climatique. On risque d'avoir des étés de plus en plus chauds, de plus en plus tôt, et donc il faudrait pouvoir permettre aux enfants de se rafraîchir au bon moment et pas une fois que certains épisodes de canicule seront déjà passés.

M. Jotterand : j'ai une proposition et une question. Etant donné que maintenant je n'ai plus la charge de la présidence, j'ai le temps de penser à d'autres choses plus futiles et notamment la décoration de la salle, d'où ma proposition : pourquoi ne pas mettre un drapeau de Lancy qui décorerait un peu cette salle qui sinon est d'un brun assez unanime.

J'ai aussi une question : lors de la Commission de la sécurité où on a fait le tour à vélo des points de vigilance du Grand-Lancy, il a été mentionné que la poste des Palettes risquait de disparaître. Y a-t-il des informations à ce sujet ? Est-ce que c'est juste, est-ce que c'est faux ? Qu'en est-il ?

M. Daher : je rejoins la question de M. Jotterand, il nous a été remonté que la poste serait éventuellement amenée à fermer.

La deuxième question est destinée à Mme Moyard concernant les travaux qui se déroulent au chemin des Palettes. Il y a actuellement au niveau du chemin des Palettes, sur la droite en venant du rond-point, des barrières pour les travaux qui bloquent les accès directement aux allées des immeubles. Il serait assez agréable de voir s'il était possible d'obtenir la date de la levée de ces barrières, puisqu'aujourd'hui les locataires et les propriétaires des immeubles adjacents ne peuvent plus accéder à leur logement par l'allée, mais doivent descendre par le garage qui se trouve dans une autre rue.

Mme Bencker : j'ai une question à Mme Gachet concernant la photo de groupe du Conseil municipal qui a été faite. Je n'ai reçu aucun retour, je ne sais pas où cela en est, parce que je pense que l'objectif était que l'on puisse recevoir cette photo.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

M. Dérobert : si on parle de la poste, il a été évoqué une réattribution d'une partie de ces locaux pour leur donner une nouvelle affectation. Est-ce que c'est un sujet officiel ou encore un sujet en travail dont on ne parle pas ?

Mme Moyard : M. Fischer, M. Couto avait effectivement déjà posé la question concernant le chemin de Claire-Vue. Vous avez raison, j'ai retrouvé le procès-verbal où j'indiquais fin mars que ce serait posé en avril-mai. Vous me confirmez que ce n'est toujours pas posé. Je vais demander au service des travaux pourquoi ce n'est pas le cas, parce que c'est assez difficile de dire qu'il n'y avait pas les conditions météorologiques qu'il fallait ! Je vais regarder, mais je n'ai pas la réponse à la question ce soir.

En ce qui concerne le plan canicule, M. Temel, je vous invite à aller regarder la page Internet consacrée au plan canicule de la Ville de Lancy. Globalement, il s'agit d'informations à destination de la population. C'est toute une série d'informations, de prévention pour lutter contre les risques de déshydratation, des conseils pour rester au frais, des choses que vous savez bien entendu, aérer correctement son appartement, bien s'hydrater, ne pas aller courir un marathon entre 12h00 et 15h00, etc. avec une attention plus particulière sur nos aînés. Il y a des appels téléphoniques qui sont faits, il y a également un courrier, signé de ma part, qui est parti il y a plusieurs semaines, et il y a encore à disposition au service des affaires sociales un joli gobelet bleu qui dit « buvez-moi au moins 8 fois par jour quand il fait chaud ». Il s'agit essentiellement de mesures de prévention et d'informations.

En ce qui concerne la coupure d'électricité, ce n'était pas seulement à l'avenue des Morgines, c'était une coupure d'électricité extrêmement importante au niveau des SIG. Je crois que M. Bonfanti en a fait l'amère expérience, de même que tous les commissaires à l'aménagement, au milieu de la séance de Commission de l'aménagement. C'était une coupure importante suite à un problème au niveau des SIG.

Mme Vandeputte, la motion sur le télétravail, on ne l'a pas oubliée, mais comme vous êtes peut-être au courant, il y a deux sujets qui accaparent quelque peu le secrétariat général, à savoir la refonte des statuts et l'échelle des fonctions. Mais c'est en travail, ce qu'on doit vous fournir c'est une réponse dans les six mois, ce qui est plus intéressant c'est d'avoir du contenu. On va faire le travail mais il faut nous laisser un peu de temps. Aujourd'hui, il n'y a pas des choses merveilleuses qui ont bougé depuis ce qu'on vous avait déjà indiqué en commission au moment de l'étude de la motion.

M. Mayer, concernant l'école du Plateau, M. Bonfanti vous donnera quelques éléments arborisés en primeur, mais moi je souhaitais juste vous indiquer que la question des préaux couverts et non-couverts est extrêmement normée au niveau du DIP. On ne peut pas faire autant de préaux couverts qu'on aimerait. On doit avoir une répartition. De savoir si un voile qui atténuerait les rayons UV serait considéré comme couvert ou non-couvert, c'est une question à voir. Vous dire qu'à ce jour on n'a même pas encore levé toutes les réserves sur la construction de l'école, mais on a bien avancé, certains travaux devront être faits cet été. On prend note de la demande et on va regarder ce qu'il est possible de faire.

M. Dérobert, Mme Gachet vous répondra sur le 1^{er} juin, M. Bonfanti vous répondra sur Florimont.

M. Jotterand, on va regarder la question de la décoration de la salle avec un drapeau.

M. Daher, quand vous disiez à droite depuis le rond-point, vous parliez du gros rond-point des Communes-Réunies, parce que vous n'êtes pas sans savoir que depuis quelques jours, la voirie s'est déplacée sur son emplacement définitif. Maintenant on est en bi-directionnel du côté des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

commerces et c'est le tracé définitif. Ce n'est pas encore tout à fait fini, ils doivent poser la dernière couche d'enrobé, etc, mais cela se finalise. Ensuite on va entrer dans la deuxième phase avec le travail sur les rails de tram. Je poserai la question mais j'ai peine à croire que ce sera facilement accessible de ce côté-là pour de simples questions de sécurité. J'ai des doutes, mais je vais voir ce qu'il est possible de faire et étant donné qu'on n'a plus de séance avant le mois de septembre, on vous reviendra par courriel tant sur la question de l'enrobé de Claire-Vue que sur cette question du chemin des Palettes.

Mme Gachet : concernant le 1^{er} juin, nous avons déjà eu cette réflexion quand nous avons reçu les invitations pour le Port-Noir et nous nous sommes dit qu'effectivement l'année prochaine nous allons probablement déplacer notre événement par rapport à la passation au niveau de la Mairie. Je rappelle que cette proposition a été faite cette année parce que nous avons dû annuler pour des raisons de Covid la traditionnelle cérémonie des vœux qui se passait au mois de janvier, à la rentrée. Nous avons pris note et probablement que nous allons déplacer la date de manière à pouvoir permettre à l'ensemble du Conseil municipal de se rendre aussi bien à la cérémonie de Lancy qu'à celle du Port-Noir. Concernant le porte-drapeau, nous avons aussi demandé à un représentant de la police municipale et je peux supposer que la consigne s'est arrêtée en route, mais la consigne avait été envoyée pour qu'il y ait un porte-drapeau qui représente la Ville de Lancy.

Concernant la question sur les pataugeoires, il est de tradition à Lancy d'ouvrir le 15 juin l'ensemble des pataugeoires, c'était aussi en lien avec la météo. Force est de constater que cette année la météo nous a apporté quelques surprises. Nous avons pris note aussi parce que nous avons été sollicités par quelques Lancéens par rapport à l'ouverture un peu plus rapide. J'ai fait la demande que l'on puisse étudier pour l'année prochaine en termes de planning cette question. Il faut savoir qu'on est doté de pas mal de pataugeoires et qu'à partir du moment où une pataugeoire est ouverte, cela nécessite un contrôle régulier deux à trois fois par jour, donc cela nécessite des forces de travail. Nous sommes en train de réfléchir à la question mais cela nécessite l'engagement de pas mal de personnes, raison pour laquelle nous avions pour le moment en tout cas déplacer l'ouverture au 15 juin. Force est de constater que la météo pourrait nous demander d'ouvrir de manière un peu plus précoce et la question est en suspens pour l'année prochaine.

M. Bonfanti : concernant le PLQ de Florimont, c'est compliqué. Je suis un peu étonné des remarques dans la mesure où ces huit-dix derniers mois, j'ai assisté en tout cas à deux séances techniques avec les représentants de Florimont, l'Office de l'urbanisme et l'Office cantonal des transports pour trouver des solutions sur le schéma de mobilité à l'intérieur de l'institut Florimont. Il faut rappeler qu'on est sur un PLQ qui n'est pas encore validé, malgré cela des autorisations de construire ont quand même été délivrées alors que le PLQ n'était pas entré en force, donc on n'est plutôt large. La problématique qui est intervenue en plus, c'est que la voie verte doit passer maintenant à proximité immédiate de l'institut Florimont, sur le chemin du Crédo, ce qui évidemment pose problème et donc l'Office cantonal des transports et l'Office de l'urbanisme ont contacté l'institut Florimont conjointement avec la Ville de Lancy pour trouver des solutions pour réadapter le schéma de mobilité qui ne convient plus dans le quartier. Il faut aussi ajouter que nous avons eu passablement de demandes d'habitants pour trouver des solutions de sécurité sur l'avenue du Petit-Lancy parce qu'il y a pas mal de véhicules lourds, qui se déplacent là-bas et qui vont amener les enfants à l'institut Florimont. Un mandataire a été mandaté par l'Office de l'urbanisme et a travaillé conjointement avec l'Office cantonal des transports pour faire un diagnostic du schéma actuel et faire des recommandations pour des modifications du schéma. La raison pour laquelle l'institut Florimont contacte l'ancien président du Grand Conseil ou contacte un conseiller municipal ou autre pour aller de l'avant, c'est parce qu'ils ne sont pas d'accord avec les propositions du mandataire. C'est cela le problème, ils ne sont pas d'accord et nous, nous maintenons que les propositions du mandataire sont intéressantes, parce qu'elles permettent de sécuriser le quartier. Il faut, à un moment donné,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

que Florimont se rende compte que le quartier a évolué, qu'il s'est densifié et qu'il faut tenir compte des demandes des habitants. Ce n'est pas aux habitants à s'adapter à Florimont, c'est à Florimont à s'adapter au quartier. Actuellement, l'institut Florimont a de la peine à le concevoir, donc nous aimerions éviter d'avoir la même problématique qu'avec l'IIL. On considère que c'est bien à l'institut de régler ses problèmes de mobilité au sein du périmètre et pas de considérer qu'ils ont le droit de continuer à circuler comme ils le font tout en posant des problèmes de sécurité sur l'avenue du Petit-Lancy.

Concernant Claire-Vue, il faut savoir qu'une mise à l'inventaire avait été demandée par Patrimoine suisse, section Genève. Cela a été au tribunal et c'est toujours pendant au tribunal. On n'a toujours pas de retour si cela va être mis à l'inventaire ou si à un moment donné les immeubles vont pouvoir se réaliser. On attend et dès qu'on aura l'information, on vous fera un retour.

Concernant la poste des Palettes, un projet est prévu dans la densification. Il est prévu de détruire la poste actuelle avec les activités qui sont à proximité immédiate, le bâtiment lui-même et de construire un bâtiment de plusieurs étages avec des arcades au rez-de-chaussée. Il est prévu de créer une police municipale dans ce bâtiment, pour avoir une localisation qui soit plus proche de Lancy sud. C'est prévu pour 2024. La question qui se pose est que va-t-on faire de la poste durant les travaux ? On va essayer de trouver des solutions qui permettent à la population de Lancy sud de pouvoir se rendre dans un office postal qui serait temporaire. On a eu des discussions avec eux, mais je n'ai pas eu de retour dernièrement sur les solutions temporaires.

Concernant le préau de l'école du Plateau, il est prévu d'y planter des arbres. Il faut se rendre compte que derrière l'aire de jeux, il y a un périmètre qui était censé être dévolu au service de l'environnement pour du stockage. Nous avons décidé d'enlever ce stockage, donc il va être dévolu au préau, on va pouvoir le végétaliser et le rendre aux enfants. Il faut juste que l'étude soit réalisée pour savoir ce que l'on peut y faire, mais on a bien conscience qu'il y a un problème de minéralité dans le lieu, il faut donc végétaliser et permettre aux enfants d'avoir de l'ombrage dans le périmètre. C'est prévu mais comme vous le savez tout prend du temps.

La dernière question concerne la photo du Conseil municipal. C'est vrai que dans mon souvenir, quand j'étais conseiller municipal et qu'une photo était prise devant la Mairie, ensuite on donnait la photo à l'ensemble des élus. Si j'ai bien compris cela n'a pas été fait. On va y remédier. Elle figure sur Internet mais on vous la donnera en format papier. Si le Bureau demande que l'on imprime 37 photos du Conseil municipal, on le fera avec grand plaisir.

M. Couto : avant de clore la séance, j'aimerais encore dire deux choses. J'ai eu un contact avec l'amicale des anciens conseillers municipaux, qui est une association pour les personnes qui arrêtent la fonction de conseiller municipal. Si quelqu'un arrête cette fonction et est intéressé, il peut s'adresser à l'association pour s'y inscrire.

La deuxième chose, vous avez trouvé sur vos places une enveloppe concernant la sortie du Conseil municipal. C'est vrai qu'elle se déroulera un peu vite, mais c'est la seule date que l'on a trouvée. Je vous laisse voir et répondre le plus vite possible.

M. Di Salvo : j'ai déjà formulé que dans cette salle il n'y a pas d'air qui circule. Donc aujourd'hui on a une fenêtre qui est ouverte au fond. J'espère que la canicule ne s'installe pas plus violemment, parce qu'on va tous mourir de chaud.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

M. Couto : je vous remercie pour votre présence et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h56.

Le Secrétaire :

Christian Haas

Le Président :

Armando Couto

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 juin 2022

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.